



Crise au Niger

DES AMBASSADEURS DE LA CEDEAO REÇUS PAR ATTAF

Page 3

LE JEUNE

N° 7678 - SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023

INDÉPENDANT

www.jeune-independent.net

direction@jeune-independent.net

Emigration clandestine
UN RÉSEAU
DE PASSEURS
DÉMANTÉ À ALGER

Page 16

POURSUITES JUDICIAIRES EN SUISSE CONTRE NEZZAR

INADMISSIBLES !

L'Algérie a qualifié d'inadmissibles les poursuites lancées récemment par la justice suisse contre l'ancien ministre de la Défense le général-major à la retraite Khaled Nezzar, déplorant, au demeurant, une posture «révisionniste» de la part de la justice suisse. C'est ce qu'a indiqué, jeudi, le ministre des Affaires étrangères dans un communiqué faisant suite à un entretien téléphonique entre le ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf et son homologue suisse Ignazio Cassis.

Page 3



MÉDICAMENTS ANTICANCÉREUX

Inauguration
d'une unité
de production

Page 2

HÉBERGEMENT ET BOURSE UNIVERSITAIRES

Seconde
chance pour
les retardataires

Page 5

ÉTÉ EN MUSIQUE

TAKFARINAS
CLÔTURE LE FESTIVAL
EN BEAUTÉ

Page 9

MÉDICAMENTS ANTICANCÉREUX

Inauguration d'une nouvelle unité de production

Dans le cadre des efforts déployés par l'Algérie pour garantir la disponibilité des médicaments anticancéreux qui ont connu de fortes perturbations et des ruptures cycliques ces dernières années, une nouvelle unité de production, Democedes Pharma, vient de voir le jour à Oum El-Bouaghi. Elle a été inaugurée par le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, lors de sa visite d'inspection et de travail dans la wilaya.

Acette occasion de la cérémonie d'inauguration de cette unité de production de traitements d'oncologie, le ministre a souligné «l'importance de cette étape dans la quête continue de solutions efficaces contre cette maladie dévastatrice». Représentant un investissement de 5,4 milliards de dinars, l'unité de production est équipée de technologies de pointe permettant la fabrication d'anticancéreux sous forme solide, tels les comprimés et les gélules, ainsi que sous forme liquide conditionnés en flacons liquides et flacons lyophilisés. La capacité de production de cette unité est de 60 millions d'unités de doses solides et de 2,7 millions d'unités d'injections lyophilisées par an. Democedes Pharma est «spécialisé dans la fabrication de médicaments anticancéreux, notamment des cytotoxiques, des traitements ciblés et des thérapies hormonales, en stricte conformité avec les normes internationales», selon les explications de son premier responsable. Des normes qui garantissent «la qualité et l'efficacité des produits destinés aux patients nécessitant des soins contre le cancer», a assuré le même responsable.

Ali Aoun a tenu, lors de cette inauguration, à exprimer sa satisfaction quant au lancement de production de cette unité et a félicité le propriétaire de l'entreprise pour cet acquis. Il a aussi invité le responsable de Democedes



Aoun inaugure l'unité de production des anticancéreux à Oum El Bouaghi.

Pharma à inscrire le plus grand nombre possible de médicaments en 2025 pour approvisionner les pharmacies centrales.

Le ministre a également effectué une visite à une unité spécialisée dans la production de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales relevant de l'entreprise privée IMGSA, située dans la zone industrielle d'Aïn M'lila, à Oum El Bouaghi. Il a, à cette occasion, posé la première pierre du projet de création d'une unité de production de matières premières pour le médicament Paracétamol, avec une capacité de production d'environ 1 000 tonnes par an. Ce projet est l'un des plus importants axés sur la production de matières premières utilisées dans la fabrication de médicaments.

En outre, le ministre a appelé à Oum El-Bouaghi les investisseurs privés à «multiplier la production des produits pharmaceutiques pour réduire la facture des

importations». Il a assuré, à cette occasion, que l'Etat poursuivra son soutien aux investisseurs privés et restera à leur côté en leur offrant toutes les facilités et en les accompagnant pour lever toutes les entraves qu'ils risquent de rencontrer. Il a, dans ce sillage, annoncé que, mardi prochain, sera organisée une réunion avec les producteurs de produits pharmaceutiques afin de mettre fin aux problèmes des producteurs et surmonter les obstacles qui entravent le renforcement des capacités de production.

Dans la commune d'Oued Kacem, le ministre a également donné le coup d'envoi d'une opération d'exportation d'une cargaison de 1,5 million unités de gants médicaux et chirurgicaux vers la Mauritanie, exprimant sa satisfaction des efforts déployés par cette entreprise privée de fabrication de gants médicaux et espérant que la Mauritanie constitue la porte aux entreprises

algériennes pour élargir leurs exportations vers l'Afrique.

RÉOUVERTURE DE HUPP PHARMA DÈS LA LEVÉE DES RÉSERVES

Interrogé en marge de sa visite sur l'affaire de la fermeture temporaire de Hupp Pharma, le ministre a commenté que «cette décision est une pratique courante dans la plupart des pays à travers le monde et elle est conforme à la législation».

Insistant sur l'aspect temporaire de la fermeture de cette entreprise, il a tenu à préciser que «le responsable de cette entreprise doit rapidement agir de sorte qu'il y ait levée des réserves qui ont été émises. Une fois qu'il aura pris en considération les observations qui lui ont été faites, l'usine reprendra ses activités dans les plus brefs délais». Concernant le contrôle de la qualité des médicaments, Ali Aoun a tenu à souligner que «l'Etat a intensifié les contrôles au niveau des usines qui fabriquent les médicaments», martelant que «l'ère où des personnes faisaient du business sur le dos de la santé des citoyens est révolue».

Il a indiqué qu'«en tant que premier responsable de ce secteur et afin de préserver la santé des Algériens, je ne peux permettre le moindre doute quant à la qualité d'un médicament», ajoutant qu'il espère que «la fermeture temporaire de Hupp Pharma serve de leçons aux

restes des producteurs de médicaments car toutes les unités de production sont suivies et contrôlées à la loupe».

En attendant la levée des réserves, la CNAS a décidé l'arrêt de remboursement des produits commercialisés par ces laboratoires en se référant au communiqué de l'ANPP du 28 août 2023 portant retrait des produits des laboratoires Hupp Pharma et fermeture de leurs locaux à titre conservatoire. Une correspondance de la direction générale a été communiquée dans ce sens aux responsables des agences de la compagnie CNAS.

Pour rappel, l'Union nationale des opérateurs pharmaceutiques (UNOP) avait récemment déclaré que la fermeture provisoire de Hupp Pharma et le retrait de la mise en marché de tous ses produits sur l'ensemble du territoire national ne devait pas jeter le discrédit sur le reste des producteurs du secteur. L'UNOP avait ajouté que cette procédure prouve que les autorités de la tutelle contrôlent de près la production des produits pharmaceutiques en Algérie, ce qui démontre de la qualité des médicaments produits en Algérie. L'UNOP avait aussi insisté sur la nécessité impérieuse qui s'impose à tous les fabricants opérant sur le marché du médicament de se conformer totalement, et sans réserve, aux prescriptions légales et réglementaires régissant les bonnes pratiques de fabrication.

Sihem Bounabi

ALGÉRIE – ROYAUME-UNI

Vers le renforcement de la coopération dans la santé

LE MINISTRE de la Santé, Abdelhak Saihi, s'est entretenu, jeudi soir, avec l'ambassadrice du Royaume-Uni en Algérie, Sharon Anne Wardle, sur les possibilités de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la santé. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Santé. M. Saihi a expliqué que «le système sanitaire algérien repose sur les deux secteurs public et privé, et sur la gratuité des soins offerts à travers le territoire national, en sus de la prévention qui revêt une grande importance pour éviter de nombreuses maladies». Il a, en outre, évoqué «la possibilité d'investir dans le domaine de la santé en Algérie», mettant en exergue «les avantages prévus par la nouvelle loi sur les investissements, qui permet d'exercer cette activité en toute sécurité et facilité».

Après avoir passé en revue les expériences et les politiques de santé adoptées dans les deux pays, les deux parties ont «abordé les moyens et les possibilités d'élargir les relations bilatérales dans le domaine de la

santé». Tout en exprimant «son admiration pour la politique de santé mise en œuvre au Royaume-Uni», est-il précisé dans le communiqué, Saihi a fait état de la volonté d'en faire bénéficier l'Algérie à travers l'échange d'expériences et de connaissances entre les hôpitaux algériens et britanniques, comme ce fut le cas

auparavant entre l'hôpital Beni Messous et l'hôpital de Londres.

Le ministre de la Santé a également évoqué la possibilité d'investir en Algérie dans le domaine de la santé, mettant en avant les incitations de la nouvelle loi sur les investissements. Pour sa part, l'ambassadrice du Royaume-Uni a exprimé le

souhait de son pays de renforcer le niveau de coopération existant entre les deux pays et de valoriser le partenariat bilatéral. Ainsi, les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions et les consultations concernant les projets qui pourraient être lancés entre les deux parties.

S. T.

INCENDIE À JOHANNESBURG

Les condoléances du Président Tebboune à Cyril Ramaphosa

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé, jeudi, un message de condoléances à son homologue sud-africain, Cyril Ramaphosa, suite à l'incendie qui a fait de nombreux morts et blessés à Johannesburg.

«C'est avec une grande affliction que nous avons appris la nouvelle de la tragédie qui a secoué Johannesburg, suite à l'incendie dévastateur qui a fait de nombreuses victimes», lit-on dans le message de condoléances. «Face à cette douloureuse tragédie qui a

frappé le peuple ami d'Afrique du Sud, j'adresse, au nom du peuple et du gouvernement algériens, et en mon nom personnel, mes sincères condoléances, et exprime toute ma sympathie à votre Excellence ainsi qu'aux familles des victimes, souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, et vous réitérant notre sincère solidarité en ces douloureuses circonstances», a écrit le Président Tebboune.

R. N.

POURSUITES JUDICIAIRES EN SUISSE CONTRE NEZZAR INADMISSIBLES !

L'Algérie a qualifié d'inadmissibles les poursuites lancées récemment par la justice suisse contre l'ancien ministre de la Défense le général-major à la retraite Khaled Nezzar, déplorant, au demeurant, une posture «révisionniste» de la part de la justice suisse. C'est ce qu'a indiqué, jeudi, le ministre des Affaires étrangères dans un communiqué, faisant suite à un entretien téléphonique entre le ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf et son homologue suisse Ignazio Cassis.

Réagissant aux propos de son homologue suisse motivant la position du gouvernement helvétique à l'égard des poursuites judiciaires lancées contre Nezzar par le ministère public suisse auprès du tribunal pénal fédéral avec acte d'accusation, Attaf a mis en exergue trois principes cardinaux, à savoir que «l'indépendance de la justice ne justifie pas l'irresponsabilité et qu'un système judiciaire quel qu'il soit s'arroge le droit absolu pour juger des politiques d'un Etat souverain et indépendant»

Le second, indique le texte, est «que depuis le début de cette affaire, l'Algérie a eu la conviction, et que cette conviction n'a fait que se raffermir avec le temps, que la justice suisse a offert avec beaucoup de légèreté une tribune aux terroristes, à leurs alliés et à leurs soutiens pour tenter de discréditer le combat honorable de notre pays contre le terrorisme, de jeter l'opprobre sur ceux qui lui ont fait face et de souiller la mémoire de ceux qui sont tombés en lui résistant». Il a en outre relevé que «la justice suisse procède à une lecture révisionniste de l'histoire de notre pays durant les années 1990. Elle procède par des accusations outrancières et infondées, par des comparaisons hasardeuses et inappropriées et par des falsifications si flagrantes

qu'elles se discréditent elles-mêmes».

Sur le fond, M. Attaf a fait observer que la communauté internationale dans son ensemble reconnaît le combat héroïque et solitaire mené par l'Algérie contre le terrorisme durant les années 1990, et que le rôle de notre pays et son expérience en la matière étaient largement appuyés et sollicités aux niveaux régional et international.

Il a rappelé que l'Algérie est «le pays-champion au niveau de l'Union africaine (UA) pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, que notre pays s'apprête, dans le cadre de sa mandature au Conseil de Sécurité, à assumer la présidence de deux Comités subsidiaires du Conseil sur la thématique du terrorisme, et que l'Algérie co-présidera prochainement avec les Etats-Unis d'Amérique une Conférence sur la lutte contre le terrorisme en Afrique». «Il semble que la planète entière reconnaît que l'Algérie luttait contre le terrorisme, à l'exception de la justice helvétique», a-t-il indiqué. Sur la base de ces données, M. Attaf a déploré «cette lecture révisionniste, par la justice suisse, de la bravoure du combat solitaire que l'Algérie a mené contre le terrorisme».

Il a relevé «le caractère singulier de la situation actuelle, dans la mesure où il est permis à une organisation d'anciens terroristes

et à leurs alliés d'utiliser la justice suisse pour faire le procès de l'Etat algérien».

Mardi, la justice suisse a annoncé la mise en accusation de Khaled Nezzar «pour crimes contre l'humanité, soupçonné d'avoir approuvé et coordonné des tortures durant la guerre civile dans les années 1990». Dans un communiqué, le Ministère public de la Confédération (MPC, procureur général) fait valoir que Khaled Nezzar «en tant que personne influente en Algérie en sa qualité de ministre de la Défense et membre du Haut comité d'Etat a placé des personnes de confiance à des positions clés et créé sciemment et délibérément des structures visant à exterminer l'opposition islamiste». M. Attaf a souligné que «l'Algérie trouve inadmissible que la justice suisse s'arroge le droit de porter un jugement sur les choix politiques d'un Etat souverain et indépendant en matière de sécurité nationale».

En conclusion, M. Attaf, tout en soulignant que la gratitude de l'Algérie à l'égard de la Suisse demeure intacte s'agissant du rôle qu'elle a joué dans le recouvrement par notre pays de son indépendance, a estimé que «cette affaire a atteint les limites de l'inadmissible et de l'intolérable et que le gouvernement algérien est déterminé à en tirer toutes les conséquences, y

compris celles qui sont loin d'être souhaitables pour l'avenir des relations algéro-suisse». Il a émis le vœu que «tout soit entrepris pour éviter que cette affaire n'entraîne les relations entre l'Algérie et la Suisse sur la voie de l'indésirable et de l'irréparable», conclut le communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

Khaled Nezzar a été chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire de 1988 à 1990 puis ministre de la Défense nationale entre 1990 et 1993. Il a été l'un des membres fondateurs du haut comité d'Etat (HCE) qui présida aux destinées de l'Algérie après l'annulation des élections législatives de décembre 1991 et la démission du président Chadli Bendjedid le 11 janvier 1992.

Une Charte pour la paix et la réconciliation nationale a été votée par les algériens le 29 septembre 2005 mettant fin à une tragédie nationale de lutte contre le terrorisme qui a fait plus de 250 000 morts. Cette charte prévoyait notamment l'extinction des poursuites judiciaires contre les agents de l'Etat et les terroristes ayant déposé les armes. Elle interdisait toute poursuite judiciaire contre les acteurs impliqués de part et d'autre dans la crise qui a secoué le pays de 1992 à 2002.

Mansour B.

CRISE AU NIGER

Des ambassadeurs de pays de la CEDEAO reçus par Attaf

LE MINISTRE des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu, jeudi à Alger, les ambassadeurs de pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre de la promotion de l'Initiative du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en faveur d'une solution politique et pacifique à la crise au Niger.

C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère. Dans ce cadre, Ahmed Attaf a reçu l'ambassadrice de la République fédérale du Nigeria en Algérie, dont le pays assure actuellement la présidence de la CEDEAO et les ambassadeurs du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée-Bissau. Attaf leur a remis des copies de l'Initiative du Président Tebboune, «tout en leur expliquant ses principaux éléments, fondements et buts».

Le ministre a, dans ce contexte, souligné «la volonté de l'Algérie d'œuvrer en totale coordination avec la CEDEAO pour renforcer les possibilités d'une solution politique et pacifique à la crise au Niger» et «écarter les risques de recours à la force» pour «préserver la paix, la sécurité et la stabilité au Niger et dans la région tout entière».

Ahmed Attaf a présenté, mardi dernier, les six principaux axes de l'Initiative du président de la République en faveur d'une solution politique et pacifique à la crise au Niger, dont le premier est «la consolidation du principe de l'illégalité des changements anticonstitutionnels» et le deuxième de «fixer un délai de six mois pour parvenir à une solution politique garantissant le retour à l'ordre constitutionnel et démocratique au Niger».

S. Bounabi

Le Commentaire Les omissions de la justice suisse

par Slimane Ould Brahim

LA JUSTICE suisse a annoncé l'engagement de poursuites judiciaires avec mise en accusation de l'ancien ministre algérien de la défense Khaled Nezzar pour crimes contre l'humanité durant les années 90.

Pourtant, l'affaire aurait été enterrée il y a quelques années, quand le procureur général avait classé la procédure au motif que la «guerre civile» algérienne ne constituait pas un «conflit armé interne» et que la Suisse, en conséquence, n'était pas compétente pour juger d'éventuels crimes de guerre dans ce cadre. Avec ce nouvel harcèlement judiciaire contre un ancien haut responsable de l'Etat algérien, il était attendu que l'Algérie n'allait pas restée les bras croisés face à un tel acharnement qui s'apparente plus à un aveuglement délibéré et à un règlement de compte politique.

On savait que la justice occidentale, dans toutes ses dimensions «humanitaires» et historiques se flatte encore d'avoir développé le droit et décrété surtout le fameux principe de l'imprescriptibilité. Or, dans les faits, la vérité est tout autre et les opinions des pays du Sud savent que cette «justice» est à double vitesse, injuste et cruellement «superposée». Elle déclare irrecevable la plainte déposée en juin 2001 par les victimes du massacre de Sabra et Chatila au Liban (septembre

1982) contre le sioniste Ariel Sharon. Comme il n'existe aucune chance aux détenus irakiens de la funeste prison Abou Ghrib de poursuivre les tortionnaires de l'armée américaine. Ni même des civils afghans, victimes de sévices durant la présence des armées occidentales.

Pourtant, les ONG internationales n'ont jamais cessé de militer pour exiger réparation et condamner les auteurs de ces actes abjects. Comme cette justice rejette toute voie de recours contre les anciens tortionnaires français durant la colonisation en Algérie, en dépit de tous les témoignages. Raison invoquée, l'impossibilité de juger car il existe ce fameux principe de l'imprescriptibilité, bâti sur l'idée de l'amnistie pour contrecarrer toute tendance ou propension à l'idée de l'impunité. Or, au-delà des arguments forts du reste émises par l'Algérie sur cette affaire, à travers un communiqué du ministère des Affaires étrangères, il est clair que la justice suisse a omet, ou feint d'oublier, un fait fondamental : il existe en Algérie une loi, approuvée par référendum par le peuple algérien en septembre 2005. C'est celle de la réconciliation nationale. Un dispositif que beaucoup de pays, qui ont connu des périodes troubles, comme en Afrique du Sud ou en Amérique latine, ont créé pour dépasser les crises et les tensions et asseoir une

paix et une stabilité politique et sociale. Cette réconciliation nationale fut une nécessité pour instaurer la sécurité et entamer un processus nouveau de sérénité.

Cette loi est claire dans son édifice juridique, car elle dispose de mesures de clémence relevant du domaine pénal, notamment les personnes impliquées dans les actions terroristes qui expriment leur volonté de cesser leurs activités criminelles avec exonération des poursuites et des peines. La loi algérienne sur la réconciliation nationale, dite El Moussalaha, décidée en toute souveraineté, repose sur cinq axes : la reconnaissance du peuple envers les artisans de la sauvegarde de la République ; les mesures d'extinction des poursuites, de grâce et de commutation de peines ; la réinsertion socioprofessionnelle des responsables politiques de la tragédie nationale ; la prise en charge des disparus ; le renforcement de la cohésion nationale. Alger a raison d'exprimer sa colère et de fustiger les déviations de cette justice suisse, qui «semble que la planète entière reconnaît que l'Algérie luttait contre le terrorisme, à l'exception de la justice helvétique». Il est évident qu'il s'agit ici d'un procès de l'Etat algérien et un jugement sur les choix politiques d'un Etat souverain et indépendant en matière de sécurité nationale.

Entretiens entre Attaf et la secrétaire d'Etat adjointe américaine

LE MINISTRE des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu, jeudi, un appel téléphonique de la Secrétaire d'Etat adjointe américaine aux Affaires africaines, Molly Phee, lors duquel il a passé en revue les principaux éléments de l'Initiative du Président Tebboune pour le règlement de la crise au Niger, a indiqué un communiqué du ministère.

«L'appel téléphonique a porté sur les derniers développements de la crise au Niger et les perspectives de renforcement de la coopération et de la coordination entre l'Algérie et les Etats-Unis d'Amérique pour contribuer à la promotion d'une solution politique, et ce, à la lumière de l'Initiative du président de la République, Abdelmadjid Tebboune».

Attaf a passé en revue «les principaux éléments de l'Initiative et la vision globale qu'elle porte pour le règlement de la crise au Niger, dans ses différentes dimensions, dans le cadre d'une approche participative encourageant la contribution de toutes les parties intéressées tant au niveau intérieur, au Niger, qu'aux niveaux régional et international».

S. T.

IL S'APPROCHE DES 88 DOLLARS

Le prix du pétrole en hausse

LES NOUVELLES coupes de production annoncées des pays de l'OPEP+ font grimper les prix du pétrole qui s'approchent de 88 dollars. Les cours du pétrole ont poursuivi leur hausse hier, poussés par les attentes d'une nouvelle prolongation des coupes de production de membres de l'Opep+ pour le mois d'octobre. Le baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en novembre, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, prenait 1,04% à 87,73 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en octobre, gagnait 1,08% à 84,63 dollars. Les deux références mondiales du pétrole sont ainsi en passe de réaliser un gain hebdomadaire et évoluent à des niveaux proches de leurs plus hauts prix de l'année. «Sous l'effet des réductions de la production de l'Opep+ et de la baisse des exportations de brut, les stocks de pétrole ont fortement diminué ces dernières semaines, ce qui a soutenu les prix», selon des analystes. Une nouvelle réduction de la production du pétrole se profile à l'horizon. Elle devrait s'ajouter à celles déjà décidées, mais surtout les coupes volontaires annoncées par l'Arabie saoudite qui avait initié une réduction volontaire de production de 1 million de barils par jour ainsi que la Russie qui s'était jointe au mouvement, en réduisant également ses volumes d'exportation. Le vice-Premier ministre russe Alexander Novak a assuré que son pays et les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés (Opep+) sont tombés d'accord sur de nouvelles réductions de production. «Nous annoncerons publiquement les principaux paramètres la semaine prochaine», a-t-il précisé face au président russe Vladimir Poutine lors d'une réunion gouvernementale jeudi.

L. A. A.

INDEMNISATION DES AGRICULTEURS SINISTRÉS

La CRMA de Skikda débourse 5,6 millions de DA

LA CAISSE régionale de mutualité agricole (CRMA) a octroyé une enveloppe de plus de 5,6 millions de DA pour l'indemnisation des agriculteurs sinistrés lors des derniers incendies et inondations. C'est ce qu'a indiqué, jeudi, le directeur de la caisse, Hamza Hanachi. La CRMA invite les agriculteurs sinistrés à se présenter à ses services pour recevoir leurs chèques d'indemnisation des dégâts qu'ils ont subi à la suite des derniers incendies et inondations.

Elle a également invité les agriculteurs à se rapprocher de ses sept bureaux de la wilaya pour assurer leurs récoltes en prévision du lancement prochain de la campagne des labours-semences. L'opération d'indemnisation réalisée en un temps record a touché 19 agriculteurs qui ont procédé à la déclaration des dégâts auprès de la CRMA dès leur avènement, selon la même source, qui a indiqué qu'une cellule de crise et de suivi a été mise en place en application des instructions de la direction générale de la caisse avec la mobilisation d'experts pour l'évaluation de l'ampleur des dégâts. L'enveloppe financière consacrée à l'indemnisation concerne une superficie de 243 hectares sur 275 hectares déclarés.

S. N.

SALON INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

60 entreprises algériennes et étrangères au rendez-vous

La première édition du Salon international de l'industrie et du tourisme a été inaugurée avant-hier, au parc des Sablettes, à Alger. Organisée par l'Institut «Souk El-Fellah Al-Jadid», en coordination avec l'Office des parcs des sports et des loisirs d'Alger (OPLA) et la Chambre de l'artisanat et des métiers, cette manifestation a pour objectif de faire connaître et de promouvoir le produit artisanal national.



Promouvoir le produit artisanal national.

Cette première édition, qui se poursuivra jusqu'au 9 septembre prochain, réunit environ 60 entreprises algériennes et étrangères représentant la Tunisie, le Sénégal, la Chine, la Turquie et la France venues exposer leurs divers produits. La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du représentant de la Banque de l'agriculture et du développement rural (Badr), invité d'honneur du Salon, des députés et des responsables locaux. Le directeur général de l'Institut de «Souk El-Fellah Al-Jadid», Kamal Belkaid, a souligné que l'appellation du Salon «Industrie et tourisme» est due au «lien étroit entre les deux secteurs et au fait que le

tourisme soit devenu une industrie économique à part entière».

M. Belkaid a également affirmé que l'objectif du Salon est «de faire connaître le produit national et de le promouvoir», précisant que «Souk El-Fellah Al-Jadid», est un projet «orienté vers l'économie nationale et une marque commerciale, qui aspire à créer des centres de distribution et de vente au détail et en gros sur l'ensemble du territoire national», a-t-il indiqué.

Il a expliqué, dans le même sillage, le rôle de ce type de manifestation dans «l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens, la lutte contre la spéculation et l'accaparement, la création d'une concurrence

entre les fabricants et les producteurs algériens, et la promotion des artisans traditionnels». Il a rappelé que l'objectif du Salon est également de «découvrir toutes les nouveautés du marché algérien, de conclure des accords et des partenariats rentables, d'exposer les produits et de les vendre».

Le DG de Souk El-Fellah Al-Jadid a affirmé que l'événement «est un espace professionnel par excellence, qui s'inscrit dans le programme de l'Institut de Souk El-Fellah Al-Jadid, qui organise d'habitude des rencontres et des événements qui ont fait connaître le projet et ses objectifs».

De leur côté, les exposants ont exprimé l'importance de ce genre d'événements.

Ce Salon est, selon eux, une opportunité de promouvoir leur savoir-faire. C'est le cas de Karima, une couturière spécialisée dans la broderie traditionnelle.

«Ce genre de salon et d'événement nous aident énormément à faire connaître et à promouvoir notre savoir-faire, surtout qu'on subit encore les conséquences de la période de la Covid-19 durant laquelle notre activité a complètement été freinée», a-t-elle affirmé.

Par ailleurs, l'équipe de l'Institut de «Souk El-Fellah Al-Jadid» espère que ce Salon sera généralisé à travers d'autres wilayas, pour donner la chance aux artisans locaux d'exposer leurs produits.

Rim Boukhari

CNMA

Croissance de 3% du chiffre d'affaires

LA CAISSE nationale de mutualité agricole (CNMA) a enregistré un chiffre d'affaires en hausse à 13,06 milliards de DA en 2022 (+3%) contre 12,6 milliards de DA au cours de l'exercice précédent, relève la compagnie dans son rapport annuel, soulignant que la Caisse a lancé un nouveau produit relatif à l'assurance des transports maritimes.

L'augmentation est due entre autres à la signature de plusieurs contrats et convention d'assurances avec des particuliers et des professionnels ainsi que les différentes actions de sensibilisation menées par la CNMA et son réseau en direction des agriculteurs et des industriels, selon le bilan de la CNMA. Selon le même document, le résultat net de la compagnie publique à fin décembre 2022 était aussi en hausse à

1,24 milliard de DA contre 1,20 milliards de DA pour l'exercice précédent (+3%), pour des parts de marché de l'ordre de 65% en termes d'assurances agricoles, a-t-on précisé.

Par branches, les assurances agricoles ont enregistré une croissance de 11% en 2022 avec une production de 1,5 milliards de DA contre 1,4 milliards de DA en 2021, la branche automobile avec un chiffre d'affaires réalisé de 9,5 mds de DA (-1%), alors que la branche incendie et risques divers a progressé de 21% pour un chiffre d'affaires de 1,6 milliards de DA. S'agissant de la structure du portefeuille assurances agricoles, 40% du chiffre d'affaires réalisé par la CNMA dans ce segment relève des assurances végétales, 33% de l'assurance animale tandis que 27% représente les sous

branches autres risques agricoles, détaille le rapport.

Premier assureur agricole en Algérie, la CNMA qui commercialise divers produits d'assurances agricoles, a par ailleurs fait part du lancement récent d'un produit d'assurance des transports maritimes qui couvre les pertes et dommages matériels et d'accidents qui arrivent aux navires assurés. Il s'agit notamment des navires de commerce, des bateaux pilotes, des remorqueurs et des barges.

Quant au montant des sinistres déclarés à fin 2022, il s'est élevé à 6,2 milliards de DA, note encore la même source qui ajoute que les sinistres réglés se sont chiffrés à 6,4 milliards de DA, avec un total de 200.000 dossiers indemnisés.

En outre, l'on a indiqué que la Caisse accorde une grande

importance à la modernisation de ses produits. Dans le cadre de son «plan stratégique 2020-2024», la CNMA mise sur la modernisation des produits d'assurances agricoles, la mise en place et la création du crédit mutuel rural, en plus de la proposition de la couverture sociale de l'agriculteur, l'éleveur et le pêcheur, ainsi que sur la digitalisation et notamment le développement du système d'information de la compagnie. Pour rappel, la CNMA a procédé durant l'année en cours à deux augmentations de son capital social, en le portant à 10 milliards de DA, soit une hausse totale de 82%. Pour la CNMA, ces résultats sont le «fruit d'une exigence dans la manière d'exercer le métier d'assureur mutualiste, proche de ses clients».

Lilia Aït Akli

DEMANDE D'HÉBERGEMENT ET DE BOURSE AVANT LA RENTRÉE

Seconde chance pour les retardataires

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé la réouverture de la plateforme électronique Progres pour les retardataires qui n'ont pas encore soumis de demande d'hébergement et de bourse au titre de l'année universitaire 2023/2024.



Dans un communiqué rendu public jeudi dernier, le ministère a précisé que «la plateforme électronique Progres sera ouverte le 5 septembre 2023 pour les étudiants retardataires qui n'ont pas soumis de demande d'hébergement ou de bourse en ligne durant la période initiale». Le ministère avait auparavant invité les nouveaux bacheliers à s'inscrire exclusivement en ligne pour pouvoir bénéficier des œuvres universitaires au titre de la stratégie zéro papier, et ce via la plateforme électronique, mais il semble qu'un bon nombre ne l'ait pas fait, d'où le présent rappel. Pour rappel, la plateforme numérique dédiée aux inscriptions universitaires définitives a été ouverte le 5 août pour permettre aux étudiants de s'acquitter des frais d'inscription fixés à 200 DA et de ceux du transport universitaire fixés à 150 DA, a indiqué le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans son communiqué. «L'inscription est considérée comme définitive une fois ces frais payés. L'étudiant recevra ensuite sa carte électronique et l'attestation d'inscription pour l'année universitaire 2023/2024», selon les précisions de la même source. Lors de cette

opération, l'étudiant recevra également la carte électronique de transport sur la deuxième face de la carte d'étudiant, après s'être acquitté des droits de transport. Il convient de souligner que le département de Kamel Baddari avait décidé que les inscriptions universitaires pour les nouveaux bacheliers seraient exclusivement électroniques dans le cadre de la politique dite «zéro papier». Idem pour l'accès aux œuvres universitaires, hébergement et bourse, qui s'est également fait, exclusivement, pour les nouveaux étudiants (bac 2023) à distance et avec zéro papier, via la plateforme électronique www.progres.mesrs.dz/webonou. Dans le cadre également des nouveautés introduites à partir de la prochaine rentrée universitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé de prolonger les horaires d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur dans la soirée, au lieu de fermer à 18 h, le but étant de stimuler l'environnement académique et faciliter la vie des étudiants. Dans une directive adressée aux directeurs des établissements universitaires et au directeur de l'ONOU, le ministère a invité ces derniers à prendre en compte ces nou-

veaux horaires lors de la planification des activités académiques et scientifiques, ainsi que lors de la création des emplois du temps et de l'organisation des événements scientifiques. Il est également souligné que les installations clés, telles que les laboratoires, les bibliothèques, les incubateurs et les centres de développement entrepreneurial, resteront ouvertes jusqu'à 22 heures. Cela permettra aux étudiants et aux enseignants de bénéficier pleinement de ces ressources. Il sera question aussi d'adopter, à partir de cette année, la langue anglaise comme langue d'enseignement pour certaines spécialités dans les universités. Cette démarche intervient après le lancement de programmes de formation au profit des enseignants universitaires en septembre 2022 et des nouveaux bacheliers en juillet dernier. Dans cette optique, le ministère a invité les recteurs et les directeurs d'établissement à se préparer à généraliser l'anglais comme langue d'enseignement en organisant des réunions et en constituant des équipes pédagogiques dédiées à cet égard.

Lynda Louifi

M. B.

TRANSFERT VERS UNE AUTRE WILAYA

Les enseignants appelés à valider leurs informations

LE MINISTÈRE de l'Education nationale a annoncé que les enseignants titulaires ayant soumis une demande de transfert vers une autre wilaya, via leur compte personnel sur la plateforme numérique du ministère dans les délais s'étant terminés le jeudi 31 août 2023 à minuit, doivent impérativement accéder à la même plateforme (<https://ostad.education.gov.dz>) dans la période allant du 5 au 7 septembre pour valider les informations enregistrées. Pour valider les informations, le ministère appelle à vérifier à nouveau l'exactitude des informations enregistrées sur la plateforme numérique, à s'assurer de la validité de documents

téléchargés sur la même plateforme et à retirer le formulaire en cas de modification ou de correction d'informations. Le ministère invite ensuite les enseignants concernés à retirer la déclaration d'engagement pour signature et légalisation, ainsi que le formulaire en cas de modification, pour ensuite les déposer au niveau de la Direction de l'éducation d'origine (lieu de travail actuel). Le département de Belabed fixe la date limite de dépôt au 7 septembre 2023 à midi, sous peine d'annulation automatique de la demande de mutation. Il est à rappeler, que le ministère de l'éducation avait appelé les enseignants, tous cycles confondus, désirant effectuer

un transfert vers une autre wilaya, y compris ceux ayant déposé leurs demandes au niveau des Directions de l'éducation, de s'inscrire sur la plateforme numérique mise en place par le secteur, et ce en s'inscrivant sur l'espace qui leur est réservé. L'opération des inscriptions avait duré du dimanche 06 août 2023 au jeudi 31 août 2023. Le mouvement de mobilité des enseignants a été évoqué par le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, lors d'une conférence nationale tenue en juillet, en présence de cadres de l'administration centrale et des directeurs de l'éducation, consacrée à l'étude de plusieurs points ayant trait à la

prochaine rentrée scolaire. A cet effet, des explications ont été données aux commissions administratives sur les modalités restantes de ce processus, notamment les calendriers du mouvement qui sont extraits de la plateforme numérique, ainsi que les décisions de transfert des personnes concernées en les leur remettant lors de la signature du procès-verbal de sortie le 4 juillet 2023. Le ministre avait appelé, par la suite, à «effectuer les opérations de sortie et d'entrée de wilaya via la plateforme numérique uniquement pour les grades concernés, en coordination avec le directeur des ressources humaines».

Lynda L.

FORMATION PROFESSIONNELLE À CONSTANTINE

Plus de 5000 postes pour les bénéficiaires de l'allocation chômage

PAS MOINS de 5100 postes pédagogiques de formation professionnelle sont réservés à Constantine au profit des bénéficiaires de l'allocation chômage, au titre de la nouvelle session prévue pour le début du mois d'octobre prochain, a indiqué le directeur de la formation et de l'enseignement professionnels (DFEP) Mohamed Terad. Faisant partie d'un total de 12 154 postes, offerts durant cette période pour les stagiaires de ce secteur, ce nombre de places permettra à cette catégorie d'obtenir un diplôme et une qualification dans des diverses spécialités à l'instar de l'artisanat et de l'agriculture, a précisé le même responsable. Les établissements du secteur dont dispose la wilaya ouvriront également au titre de cette rentrée 2 956 nouveaux postes destinés à la formation par apprentissage ainsi que 2 335 autres sont réservés à la formation résidentielle, a-t-il poursuivi. Il a également indiqué que 625 places sont réservées aux stagiaires désireux bénéficier d'une formation qualifiante initiale, 445 autres dans le cadre des cours du soir, tandis que 398 postes ont été affectés aux stagiaires concernés par la formation passerelle en plus de 160 autres pour les détenus des établissements pénitentiaires. Plusieurs campagnes de sensibilisation, d'orientation et d'information visant à faire connaître aux jeunes les facilitations et les avantages offerts par ce secteur, seront organisées durant le mois de septembre prochain à travers les structures du secteur et des centres culturels en plus des zones rurales de différentes communes de la wilaya, a-t-il affirmé. Pour rappel, les inscriptions pour la nouvelle session d'octobre 2023, ont été entamées le 15 juillet dernier et se poursuivront jusqu'au 30 septembre prochain. Il est à noter que le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dans la wilaya de Constantine dispose actuellement de 24 établissements, dont 18 centres de formation, 4 instituts nationaux spécialisés, un institut d'enseignement professionnel et une annexe, à la commune de Beni H'midene.

ECOLE SUPÉRIEURE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

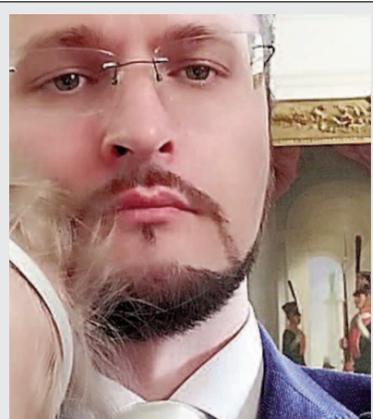
Prolongation des inscriptions au concours d'accès

L'ECOLE supérieure de la sécurité sociale (ESSS) d'Alger a annoncé, jeudi dans un communiqué, la prolongation jusqu'au 4 septembre des inscriptions au concours d'accès à l'école. «Vu la forte affluence enregistrée, les inscriptions au concours d'accès à l'École supérieure de la sécurité sociale ont été prolongées jusqu'au 4 septembre 2023», est-il précisé le communiqué. L'école informe les candidats inscrits que «la liste des admis à passer l'épreuve écrite sera publiée jeudi 7 septembre 2023». Les candidats peuvent «consulter les résultats des inscriptions (admission ou refus) via leur espace personnel en utilisant les données d'accès qui leur ont été envoyées par courrier électronique», selon la même source.

S. N.

La guerre en Ukraine : les dessous des cartes

Le premier des trois piliers-porteurs sous-jacents de la guerre en Ukraine est le maintien de la domination mondiale par le système monétaire américain. Cette domination repose sur plusieurs éléments, dont les principaux sont l'extraterritorialité du droit américain, les bons du Trésor américain et le Pétrodollar.



Oleg Nesterenko

Président du CCIE (www.c-cie.eu)
Spécialiste de la Russie, de la CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris.

Il est totalement impossible ni de connaître, ni de comprendre les véritables raisons non seulement de la guerre en Ukraine, mais de la quasi-intégralité des guerres orchestrées ou menées directement pas les Etats-Unis d'Amérique, sans une vision précise des éléments mentionnés. Voyons-les donc en détail.

LE DOLLAR ET L'EXTRATERRITORIALITÉ DU DROIT AMÉRICAIN COMME UNE ARME DE GUERRE ÉCONOMIQUE

Le concept de l'extraterritorialité du droit américain est l'application du droit américain en-dehors des frontières des USA, ce qui permet à des juges américains d'engager des poursuites judiciaires pour des faits qui ont eu lieu dans n'importe quel point dans le monde.

L'élément principal qui est utilisé comme prétexte aux engagements des poursuites est le fait de l'utilisation du dollar américain dans des transactions.

Ainsi, les mécanismes juridiques de l'extraterritorialité du droit américain procurent aux entreprises américaines un avantage concurrentiel majeur et totalement illégal, selon le droit international des affaires, mais bien légal selon le droit américain. Car, l'extraterritorialité du droit oblige les entreprises étrangères utilisant dans leurs transactions le dollar américain à se conformer aux standards américains, à se soumettre à la surveillance et au contrôle de l'état américain – ce qui rend possible l'espionnage « légalisé » de leur savoir-faire et de mener des actions d'entrave au développement des concurrents des entreprises américaines.

Dans les procédures de poursuite par le Département de Justice américain, les entreprises étrangères sont soumises à l'obligation de la régularisation de leur situation par l'acceptation d'une surveillance durant plusieurs années d'affilée, dans le cadre d'un « programme de conformité ». En outre, en mettant artificiellement les entreprises étrangères, qui intéressent les groupes américains, en danger de paiement de très grosses amendes – on les mets en position de ne pas être hostile au rachat par les américains, afin de les éviter. Afin d'asseoir sa domination mon-



diale, un nombre incalculable de poursuites est lancé sans aucun véritable fondement, dont le réel but est l'accès à l'information des concurrents et l'ingérence économique.

LES BONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN ET LES PÉTRODOLLARS

Dans la comptabilité il existe un terme comme les créances douteuses.

Les bons du Trésor américain sont des titres obligataires qui s'achètent et se remboursent en dollars américains et qui sont, factuellement, les créances douteuses.

Pourquoi ?

Aujourd'hui, la dette de l'état américain a dépassé les 31.000 milliards USD et continue à s'accroître au quotidien à la hauteur de plusieurs milliards par jour. Ce chiffre dépasse largement celui du PIB annuel des USA et fait de la quasi-globalité des bons émis par le Trésor américain les titres à la solvabilité et valeur plus que douteuses, car remboursables par la monnaie nationale, dont pour la majorité émise il n'y a rien derrière. Rien de tangible.

Sa solvabilité n'est garantie que par l'émission monétaire et la confiance accordée au dollar américain qui se base non pas sur sa valeur réelle, mais sur la domination militaire du monde par les USA.

ET LA RUSSIE AVEC L'UKRAINE DANS TOUT CELA ?

Depuis l'arrivée de Poutine au pouvoir, la Fédération de Russie a commencé le processus progressif de séparation des bons du Trésor américain. Depuis le 2014, le début du conflit instauré par les USA en Ukraine par le coup d'état, la Russie s'est débarrassée de la quasi-intégralité de la dette américaine. Si en 2010 la Russie faisait partie des dix plus gros détenteurs de bons du Trésor américain, avec plus de 176 milliards USD, en 2015 elle en a détenu qu'à la hauteur d'environ 90 milliards, soit sa masse totale pratiquement divisée par deux en 5 ans. Aujourd'hui, la Russie ne détient que 2 milliards de cette dette, ce qui est une quantité dérisoire.

En tandem avec la Russie, la Chine de même, se débarrasse progressivement de ce dangereux débiteur. Si en 2015 elle a détenu des bons outre-Atlantique pour plus de 1270 milliards USD, aujourd'hui, c'est à la hauteur inférieure de 970 milliards, soit une baisse de ¼ en 7 ans. Aujourd'hui, la quantité de dette américaine détenue par la Chine est au plus bas depuis 12 ans.

Parallèlement au débarras des bons du Trésor américain, la Fédération de Russie a déclenché le processus progressif de la

libération du monde du système des pétrodollars.

Une spirale vicieuse est déclenchée :

l'ébranlement du système des pétrodollars porterait un coup significatif au marché des bons du Trésor américain. En effet, la baisse de la demande du dollar sur la scène internationale enclencherait automatiquement une dévaluation de la monnaie et, de fait, la baisse de la demande de bons du Trésor qui mènera, mécaniquement, à une augmentation de leur taux d'intérêt, en rendant tout simplement impossible le financement de la dette publique américaine au niveau que l'on connaît aujourd'hui. Les détracteurs du postulat que la chute du dollar contre bon nombre de devises causera de très importants dommages à l'économie américaine stipulent qu'un dollar plus faible mènera vers une augmentation significative des exportations américaines, fera profiter les fabricants américains et, de fait, diminuera le déficit commercial des États-Unis.

S'ils ont tout-à-fait raison sur l'effet bénéfique de la dévaluation du dollar vis-à-vis des exportations américaines – ils ont parfaitement tort sur l'effet final inévitablement dévastateur sur l'économie américaine, car ils ne prennent pas en compte l'élément majeur :

les USA sont un pays qui se trouve depuis des décennies sur la voie de la désindustrialisation et l'effet positif sur les exportations ne sera que relativement négligeable face au déficit commercial gigantesque. Le déficit qui a déjà atteint en 2021 le niveau record de l'histoire des Etats-Unis et qu'avec une dévaluation du dollar, et donc l'augmentation du coût des importations à tous les niveaux, aura un effet destructeur. Ainsi, régler le compte des deux fautifs de la situation – de la Russie et de la Chine – est donc l'élément clé dans la stratégie de survie des Etats-Unis d'Amérique.

LES PÉTRODOLLARS

Avec l'effondrement, en 1971, des accords de Bretton Woods qui ont perduré depuis 1944, la dépendance mondiale vis-à-vis du dollar américain a commencé à diminuer très dangereusement pour l'économie des Etats-Unis et il leur fallait trouver un autre moyen pour augmenter la demande de la monnaie nationale.

Et c'est en 1979 que le « pétrodollar » est né dans le cadre de l'accord américano-saoudien de la coopération économique : « pétrole contre dollars ». Dans le cadre de cet accord l'Arabie Saoudite a pris des obligations de vendre son pétrole au reste du monde uniquement en dollar américain,

ainsi que réinvestir ses réserves excédentaires en dollars dans des bons du Trésor américain et des entreprises américaines.

En contrepartie, les Etats-Unis ont pris des obligations militaires de garantir la sécurité de l'Arabie Saoudite. Par la suite, cet accord « pétrole contre dollars » a été étendu à d'autres pays de l'OPEP et ceci est, d'ailleurs, sans aucune contrepartie de la part des américains, et a mené vers une émission exponentielle du billet vert. Progressivement, le dollar américain est devenu la monnaie d'échange de référence pour d'autres matières premières et, de ce fait, la monnaie de réserve mondiale – ce qui a procuré aux Etats-Unis une suprématie sans égale et des privilèges exorbitants.

Aujourd'hui, on observe une rupture stratégique entre les USA et l'Arabie Saoudite qui est due à plusieurs facteurs majeurs. On peut citer une très importante réduction des importations de pétrole brut par les USA, dont l'Arabie était le plus grand fournisseur ; le retrait du soutien américain à l'Arabie Saoudite dans la guerre du Yémen et l'intention du président américain Joe Biden de sauver l'accord nucléaire avec les mollahs chiites d'Iran - ennemi juré des saoudites sunnites.

Le Royaume a très mal vécu cette triple « trahison » des américains. Le grand désaccord entre les deux pays est arrivé au point culminant avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, quand le pouvoir saoudite été mis devant un choix existentiel : continuer à évoluer dans le sciage des USA ou rejoindre le camp de leurs adversaires majeurs qui sont la Chine et la Russie. C'est la seconde solution qui a été retenue.

Face à l'Amérique qui a négligé les intérêts stratégiques des saoudites, la Chine, tout au contraire, n'a fait que croître sa coopération avec l'Arabie Saoudite. Et cette relation bilatérale ne se limite pas qu'au secteur des énergies fossiles, mais s'élargit grandement dans le domaine des infrastructures, de commerce et d'investissement. Non seulement les importants investissements chinois en Arabie sont en croissance constante et la Chine rachète aujourd'hui près d'un quart des exportations mondiales de pétrole du Royaume, mais, en contrepartie, le Fonds Souverain du Royaume envisage de commencer à réaliser d'importants investissements dans des entreprises chinoises de secteurs stratégiques.

Parallèlement, un accord de coopération militaire entre le Royaume saoudien et la Fédération de Russie a été signé au mois d'août 2021.

De même qu'entre la Russie et la Chine, l'Arabie Saoudite a pris le chemin de la dédollarisation des échanges et des investissements dans ses relations avec les Chinois. Les actions conjointes et synchronisées de la Russie, de la Chine et des pays de l'OPEP sur le chemin de la dédollarisation progressive ont pris de l'ampleur avec le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a fait sauter les masques et auront, à terme, un effet d'avalanche quasi inévitable vis-à-vis de la domination monétaire américaine, car les banques centrales de nombreux pays sont incitées à repenser la logique de l'accumulation de réserves, ainsi que du bien-fondé d'investissement dans des obligations du Trésor américain.

ACCORD CÉRÉALIER

«Tous les obstacles proviennent de pays occidentaux», assure Lavrov

La Russie reviendra dans l'accord sur les céréales à condition que les clauses la concernant soient respectées, a déclaré ce 31 août le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov lors d'une conférence de presse avec son homologue turc.

Sergueï Lavrov a réitéré le 31 août l'engagement de la Russie de revenir dans l'initiative de la mer Noire, dit «accord céréalier», dès lors que la partie du deal la concernant sera respectée. «Dès que toutes les affirmations, qui sont stipulées dans le mémorandum de l'ONU énoncé par monsieur Guterres [Secrétaire général des Nations unies, ndlr.], seront respectées nous reviendrons immédiatement au paquet d'accords qui a été convenu», a déclaré le chef de la diplomatie russe, lors d'une conférence de presse à Moscou avec son homologue turc Hakan Fidan.

Lavrov réitère les exigences russes pour un retour dans l'accord céréalier «Tous les obstacles proviennent de pays occidentaux», a assuré le ministre russe, à propos du non-respect de ces clauses. «Nous demandons aux pays occidentaux d'avoir une attitude constructive, mais ils ne le veulent pas.

Donc tout se résume aujourd'hui à des promesses» a-t-il insisté, avant d'assurer que dès que ces «promesses» laisseront place à «des garanties, avec des résultats concrets [...], nous reprendrons la mise en œuvre complète de ces accords». Mi-juillet 2023, après avoir averti plusieurs mois durant qu'ils suspendraient leur participation à l'initiative de la mer Noire si les termes les concernant n'étaient pas respectés, les Russes n'ont pas prorogé leur signature. Signés en juillet 2022, sous l'égide de l'ONU et le concours de la Turquie, ceux-ci permettaient à l'Ukraine de poursuivre ses exportations de céréales et denrées alimentaires à travers la mer Noire.

Parmi les demandes de Moscou figure la levée des sanctions occidentales sur ses exportations d'engrais et de produits alimentaires, la reconnexion au système Swift de Rosselkhozbank – une banque publique d'investissement dans le secteur agricole –, ou encore la reprise des livraisons de matériel agricole et de pièces détachées ainsi que



Le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov.

du fonctionnement du pipeline d'ammoniac Togliatti-Odessa, composant chimique essentiel de l'engrais minéral. L'absence «totale de progrès» dans la mise en œuvre de ces conditions de Moscou a fait «perdre son sens» aux accords, avait souligné début août Vladimir Poutine auprès de Recep Tayyip Erdogan lors d'un échange téléphonique. Les deux présidents doivent se rencontrer pro-

chainement à Sochi. Rendez-vous où devrait être abordée la relance de cette initiative de la mer Noire, a déclaré à la presse Hakan Fidan.

«Il y a désormais un processus basé sur une meilleure compréhension et réponse par rapport aux demandes de la Russie», a précisé le chef de la diplomatie turque.

R. I.

ETATS-UNIS

Biden annonce un renforcement du contrôle des armes à feu

UNE NOUVELLE législation obligera tout vendeur à vérifier le profil des acheteurs. Jusqu'ici, les particuliers, certains sites de vente en ligne et des stands dans des foires échappaient à ces obligations.

Joe Biden a fait de la prévention des mass shootings, ces tueries qui affligent régulièrement les Etats-Unis, son cheval de bataille. L'administration du président américain a annoncé, jeudi 31 août, un renforcement de la régulation du commerce d'armes à feu afin d'obliger les vendeurs à vérifier le profil des acheteurs. La réglementation publiée par le ministère de la justice vise à mettre fin à des vides juridiques dans une loi promulguée en juin 2022 à la suite d'une série de fusillades meurtrières.

Ces règles sont censées clarifier la définition des personnes « impliquées dans le commerce » d'armes. Aujourd'hui, la loi

fédérale n'exige des vérifications d'antécédents que des quelque 80 000 vendeurs d'armes à feu enregistrés comme tels. Or nombre d'armes sont acquises en dehors des magasins spécialisés, sur des sites de vente en ligne, auprès de particuliers ou sur des stands dans des foires. Des vendeurs qui échappent ainsi bien souvent à la législation, au motif que la vente d'armes n'est pas leur activité principale.

Selon les nouvelles dispositions, toute personne qui tire un profit du commerce des armes à feu devra acquérir une licence qui l'obligera à vérifier les antécédents judiciaires et psychologiques de ses acheteurs. Pour le New York Times, il s'agit de « l'extension la plus large des contrôles d'antécédents en matière d'armes à feu depuis des décennies ».

La nouvelle législation renforce aussi le contrôle du commerce d'armes de collec-

tion et permet en théorie au gouvernement de mieux suivre le parcours des armes enregistrées d'un propriétaire à l'autre.

« C'est une question de bon sens, car nous savons que la vérification des antécédents est l'un des meilleurs outils disponibles pour éviter que des armes dangereuses tombent entre les mains de criminels », a réagi la porte-parole de la Maison Blanche, Karine Jean-Pierre. L'administration Biden « continuera de faire tout son possible pour combattre l'épidémie de violence par arme à feu qui déchire [les] familles, [les] communautés et [le] pays », a-t-elle assuré.

Le président démocrate a promis de lutter pour un meilleur encadrement des armes, mais il se heurte aux conservateurs, farouches défenseurs du droit constitutionnel à avoir des armes, qui s'opposent en effet à tout durcissement législatif notable.

La nouvelle loi ne devrait d'ailleurs pas entrer en vigueur avant plusieurs mois, même si M. Biden dit espérer une application rapide.

Les Etats-Unis comptent davantage d'armes individuelles que d'habitants : un adulte sur trois possède au moins une arme et près d'un adulte sur deux vit dans un foyer où se trouve une arme. Cette prolifération va de pair avec un taux très élevé de décès par arme à feu aux Etats-Unis, sans comparaison avec celui des autres pays occidentaux.

Selon l'association Gun Violence Archive, qui documente ces morts, 44 374 personnes ont été tuées par arme à feu en 2022 aux Etats-Unis ; un léger reflux est constaté pour les huit premiers mois de 2023 (28 793 morts). Les suicides représentent près de 55 % des morts par arme à feu.

R. I.

APRÈS LE RENVERSEMENT DU PRÉSIDENT ALI BONGO L'Union africaine suspend le Gabon

L'UNION AFRICAINE a annoncé le 31 août en fin de journée la suspension avec effet immédiat du Gabon, où des militaires ont renversé le président Ali Bongo Ondimba. L'organisation continentale «condamne fermement la prise de pouvoir par les militaires en République du Gabon», a annoncé l'Union africaine le 31 août dans un communiqué publié sur X (ex-Twitter). Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'organisation «décide de suspendre immédiatement la participation du Gabon de toutes les

activités de l'UA, de ses organes et institutions», poursuit le communiqué. La réunion était présidée par le commissaire aux Affaires politiques de l'Union africaine, le Nigérian Bankole Adeoye, et l'actuel titulaire de la présidence tournante du conseil, le Burundais Willy Nyamitwe. Le 30 août, le président de la commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, avait condamné «fermement» ce qu'il a décrit comme «la tentative de coup d'Etat» au Gabon, pays d'Afrique centrale riche en pétrole qui était

dirigé depuis plus de 55 ans par la famille Bongo. Des militaires putschistes ont annoncé avoir mis « fin au régime en place » au Gabon et avoir placé en résidence surveillée le président Ali Bongo Ondimba, au pouvoir depuis 14 ans, juste après l'annonce officielle de sa victoire à la présidentielle organisée samedi. Moussa Faki Mahamat a aussi appelé l'armée et les forces de sécurité gabonaises « à garantir l'intégrité physique » d'Ali Bongo Ondimba.

R. I.

Koceila Mammeri et Tanina Mammeri ont encore gagné deux places supplémentaires au classement mondial de qualification aux Jeux Olympiques-2024 de Paris, en occupant désormais la 35 place avec un total de 18970 points, dans la spécialité du double (mixte), selon le classement établi mercredi par la fédération mondiale de badminton (WFB).

Ce total de 18.970 points a été comptabilisé dans les sept tournois internationaux auxquels le double mixte algérien avaient pris part durant l'année 2023 et dont le dernier, son sacre au tournoi international de Cameroun (Yaoundé-2023) aux dépens de la paire slovène Miha Ivancic/Petra Polanc (21-17 et 21-17), empochant du coup 2500 points de plus au nouveau classement. Par contre, au classement mondial de qualification aux JO-2024, dans les doubles messieurs, la paire algérienne composée de Koceila Mammeri et Youcef-Sabri Medel occupe la 52e place avec un total de 12180 points, après la médaille d'argent du tournoi de Yaoundé qui lui a permis de récolter 2130 pts.

A Yaoundé, la paire double algérienne avait été battue en finale par celle de l'Inde Ravikrishna/Sankar Udayakumar sur le score de (21-12 et 21-19). La prochaine étape inscrite au programme des badistes algériens, le tournoi international de Lagos au Nigeria qui démarre, jeudi.

SON ARRIVÉE A ÉTÉ OFFICIAISÉE LUNDI DERNIER

Nabil Bentaleb revient sur ses longues péripéties avant de signer son contrat avec le LOSC

Il en aura fallu du temps, mais il est bien là. Nabil Bentaleb a bel et bien signé au LOSC. Son arrivée a été officialisée ce lundi avant qu'il ne soit présenté à la presse ce jour. L'occasion pour lui de revenir sur les mois écoulés.

Annoncé à Lille depuis de longues semaines, Nabil Bentaleb (28 ans) n'a pu signer son contrat avant le week-end dernier, la faute à un processus médical complexe. Un point sur lequel était revenu Olivier Létang en conférence de presse, le 20 juillet dernier : « A l'heure où on se parle, il y a des choses que je ne peux pas dire avec le secret médical. Mais il y a des choses qui n'ont pas été levées. On attend les résultats d'examen complémentaires. Il y a un processus qui est obligatoire en France. Notre staff médical a transmis les différents éléments à la commission de la Ligue qui doit se prononcer sur la situation. Nous attendons la réponse de la commission. » Au fil du temps, le dénouement approchait jusqu'à ce que l'arrivée du milieu de terrain angevin soit officialisée par le LOSC, ce lundi. Entretemps, la nouvelle recrue lilloise a vécu des moments particulièrement difficiles. Présenté à la presse, il est revenu sur ces derniers, ainsi que sur les raisons de ce processus prolongé : « Pour ma part, cette période n'a pas été facile. Ce qui m'a permis de garder espoir et de rester focaliser sur l'objectif, c'est aussi grâce au président qui est resté droit, et a tenu sa parole en disant qu'on allait jusqu'au bout tant qu'on avait la possibilité de réaliser cette opération. C'est ce qui m'a permis de continuer à espérer », a-t-il d'abord déclaré, avant de poursuivre et révéler sa situation médicale : « En passant ma visite médicale, le docteur a souhaité faire une IRM. C'est là qu'on a vu qu'il y avait une petite inflammation au myocarde (une myocardite) qui nécessitait un peu d'attente. On a fait pas mal d'IRM pour voir à quel stade j'étais. C'est pour cela que c'était un peu compliqué de déterminer la date à laquelle je pouvais arriver. Il a fallu patienter



avant de constater que l'inflammation ne s'arrête pour que l'on puisse enfin finaliser tout ça. » Une myocardite, inflammation du muscle cardiaque, peut avoir différents stades de gravité. Si, dans de rares cas, cela peut s'avérer parfois mortel, il existe un traitement efficace lorsqu'elle est bénigne. Cela a été le cas pour la sixième recrue lilloise, désormais prête à relever les plus hauts sommets avec les Dogues.

Une période particulièrement frustrante, d'autant plus qu'il ne se sentait pas concerné : « Je ne ressentais rien. J'étais asymptomatique. Je suis tombé des nues. Pour moi, j'étais en parfaite santé alors quand on me l'a annoncé, c'était difficile à croire, mais on se fie à l'avis médical et on fait avec », a-t-il confié. En parallèle, c'est Olivier Létang, président du LOSC, qui a ajouté les détails manquants : « On savait que ce n'était pas réhabilitaire, mais on nous parlait d'une durée d'indisponibilité de six mois, donc vous imaginez ou cela pou-

vait nous emmener. Il y a eu un suivi très régulier. On a constaté du mieux à partir d'un examen réalisé le 04 août, où il y a eu une nette diminution de l'œdème. C'est à ce moment-là que l'on a eu un signal qui était plutôt positif, mais il a encore fallu attendre jusqu'au 24 août pour avoir un feu vert définitif », a-t-il ainsi conclu.

Désormais, c'est vers les terrains d'entraînement et les pelouses de Ligue 1 Uber Eats que Nabil Bentaleb tourne son regard. Le milieu de terrain, qui n'a pu que suivre un entraînement musculaire pour ne pas gêner sa guérison, doit se remettre au travail avant de pouvoir postuler à une place dans le groupe de Paulo Fonseca : « Je ne sais pas quand je vais revenir, mais je suis entre de bonnes mains, je n'ai pas peur du travail qui m'attend », expliquant de ce fait, qu'il ne pourrait vraisemblablement pas être présent avec les Dogues avant la trêve.

(Source : Le Petit Lillois)

LA FIFA VIENT DE RECEVOIR SON DOSSIER DE CHANGEMENT DE NATIONALITÉ SPORTIVE :

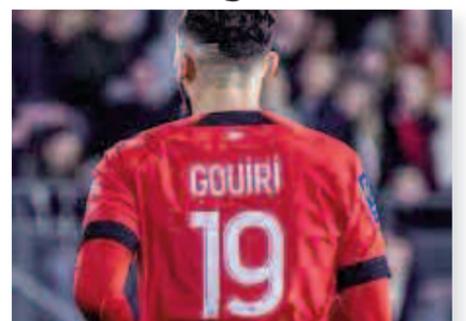
Amine Gouiri en Vert, une simple question de jours

SA QUALIFICATION est désormais sûre. C'est ainsi, on vient d'apprendre que le processus de qualification d'Amine Gouiri avec l'Algérie a abouti. Un dossier bouclé après que la Faf ait transmis, à la Fifa, la semaine dernière (jeudi) une demande de changement de la nationalité sportive de l'attaquant algérien évoluant à Rennes (Ligue 1 française), Amine Gouiri, une fois son dossier dûment complété. Ce que confirme la Faf en précisant qu'« il est en instance d'étude », les démarches de qua-

lification de l'intéressé avec les Verts sont « en bonne voie » auprès de la Fifa et ce, conformément à la loi des Bahamas qui autorise un joueur binational à changer de sélection sous certaines conditions, que le centre-avant Rennais remplit d'ailleurs. D'autant que, et pour permettre la finalisation du processus de sa qualification, le futur Fennec, pour éviter de retarder encore plus la procédure, a adressé le seul document manquant à son dossier, à savoir la lettre d'engagement signée de sa

main. Ceci dit, et concernant le stage précédant les rencontres Algérie - Tanzanie (CAN 2024) et Sénégal- Algérie (en amical) respectivement le 7 et 12 septembre encore, les chances d'Amine Gouiri d'être des deux parties seraient presque nulles. Belmadi et son staff devraient, sauf surprise, compter néanmoins sur ses services lors de la date FIFA du mois d'octobre. Une recrue de choix assurément !

A. Azouaou



LE MERCATO DES VERTS

Bilal Brahimi prêté à Brest . . .

L'AILIER ALGÉRIEN Bilal Brahimi change de club en cette fin de Mercato. Mais le Niçois reste en Ligue 1. Après des performances abouties sous le maillot de Nice qui lui avaient permis de taper dans l'oeil de Djamel Belmadi et d'intégrer la sélection algérienne, Bilal Brahimi a perdu du terrain dans la concurrence chez les Aiglons. Pour continuer à avoir du temps de jeu en vue de la prochaine CAN, Brahimi a donc choisi de se relancer en filant ailleurs en Ligue 1, du côté de Brest qui l'accueille en prêt sans option d'achat jusqu'à la fin de la saison.

. . . ZINEDINE FERHAT FILE À ANGERS . . .

Un an après avoir quitté Nîmes pour la Turquie, Zinedine Ferhat est de retour en France ! C'était dans les tuyaux

depuis plusieurs jours, et c'est désormais officiel : Zinedine Ferhat est de retour en Ligue 2 ! Après avoir rompu son contrat avec Anagnino, l'Algérien de 30 ans (13 sélections) vient de signer avec l'Angers SCO pour les deux prochaines saisons. Auparavant, Ferhat avait connu la France sous les couleurs de Nîmes entre 2019 et 2022 ainsi qu'avec Le Havre de 2016 à 2019. Il s'agit donc de sa troisième aventure dans l'hexagone, avec l'objectif de taper à nouveau dans l'oeil de Djamel Belmadi ?

. . . KEVIN GUITOUN ATTERRI À METZ

Kevin Guitoun Van den Kerckhof n'en finit plus de gravir les échelons. Débarqué du monde semi-pro il y a seulement un an, le latéral droit international algérien (2 capes)

n'aura pas mis bien longtemps à faire ses preuves en Ligue 2, du côté de Bastia. A 27 ans, il s'apprête à découvrir le gratin du football français. Lors du dernier exercice – son seul dans l'antichambre de l'élite – le roc d'1 mètre 90 a réalisé une saison plus que convaincante (38 matchs, 5 buts et 7 passes décisives). En trois rencontres cette saison avec le club corse, l'ancien déchu du monde pro a déjà réalisé une passe décisive, à l'occasion de la large victoire devant Valenciennes (3-0) du 12 août dernier. Mais celui qui se fait appeler Kevin Guitoun en Algérie ne s'éternisera pas sur l'île de Beauté. Ce jeudi, il s'est officiellement engagé avec le FC Metz (Ligue 1) dans le cadre d'un transfert à 2,5 millions d'euros. Il a signé pour trois saisons avec les Grenats.

ELECTIONS -FAF :

Des reports et des questionnements

La commission électorale a décidé, encore une fois, d'accorder un délai supplémentaire afin que les candidats à la candidature puissent « revoir » leurs dossiers conformément à réglementation de la FAF. On nous prie donc de patienter jusqu'au 5 septembre (mardi prochain) pour un autre rendez-vous ouvert apparemment sur de nouvelles surprises.

PAR RABAH AZIZI.

Postergation sur prorogation, les membres de la commission électorale sont unanimes sur la nécessité du report de l'événement d'une semaine. La cause ? Les candidatures du quatuor en lice à la présidence n'ont pas passé l'approbation du board responsable. En effet, Ighil, Sadi, Dif et Medouar se trouvent à présent devant une nouvelle impasse et devront trouver un moyen de contourner les pépins (les lois ?) auxquels ils font face, s'ils veulent continuer à espérer atteindre l'objectif principal : le siège de la présidence. Pour ce faire, ils devront proposer/déposer un dossier (plus) complet tout en respectant les conformités, car ces dernières ont été le problème majeur qui n'a cessé d'émerger.

Comme prévu, le décret 22-310, qui vise à imposer l'obtention d'un diplôme universitaire pour être éligible a écarté trois des quatre candidats en course, soient Medouar, Dif et Sadi. Un casse-tête pour la Fédération algérienne de Football, qui se retrouve dans l'impossibilité de trouver l'homme de la situation, alors que ces candidats ne remplissent pas des conditions requises pour leur mission, tel que le diplôme universitaire justement. Au moins l'un des concernés, Abdelkrim Medouar, le savait très bien en déclarant que « l'égalité doit être présente et que les trois dossiers soient tous acceptés, sinon tous les trois doivent être refusés ».



Pour dire que les postulants, conscients de leurs dossiers incomplets, savaient très bien qu'ils se heurteraient au mur du rejet le jour venu. Néanmoins, certains cercles ont tenté, tant bien que mal, d'influencer l'avis de la commission électorale, mais sans succès.

Par ailleurs, Meziane Ighil s'est retrouvé impuissant face à l'obligation de présenter un casier judiciaire « propre. » Entaché par inculpation et condamnation en 2007 à quatre ans de prison ferme par la justice pour son « implication » dans l'affaire « Khalifa Airways », a connu le même sort malgré sa réhabilitation. Ainsi, La FAF se

sont retrouvés dans l'obligation de délayer l'événement et d'élire une nouvelle date.

« Après leurs délibérations, les membres de la Commission électorale ont opté pour une prolongation exceptionnelle d'une semaine jusqu'au mardi 5 septembre 2023, afin de donner aux mêmes candidats la possibilité de se conformer aux règles en vigueur », a notamment indiquée l'instance supérieure du Football algérien dans un communiqué publié sur son site officiel. Cependant, la date de l'assemblée générale est quand même maintenue pour le 21 septembre.

Pour rappel, le poste de boss de la FAF est pour l'instant vacant après la démission de Djahid Zefizel il y a presque deux mois (le 16 juillet dernier). Espérons que la fédération trouvera chaussure à son pied pour diriger et entamer les programmes et les projets qui lui sont dédiés.

R.A

WALID SADI :

« On veut mettre l'intérêt de la nation et du football algérien au-dessus de tout ! »

LE CANDIDAT à la présidence de la Fédération algérienne de football, Walid Sadi, s'est exprimé aujourd'hui pour la première fois depuis le rejet de sa candidature. Walid Sadi a écrit sur son compte officiel sur la plateforme X (ex Twitter) jeudi dernier : « Je tiens à confirmer que mon dossier de candidature à la présidence de la Fédération algérienne de football est complet et conforme aux conditions légales, sans rien ajouter de plus. » Ce dernier a expliqué : « Nos visions des choses peuvent différer, mais mettons l'intérêt de la nation et du football algérien au-dessus des considérations personnelles, éloignons-nous des tromperies et créons un environnement qui permet de mobiliser les efforts pour réaliser une véritable renaissance du football. »

CAF AWARDS-2023

Le joueur N°1 en Afrique connu le 11 Décembre prochain

LES PRESTIGIEUX CAF Awards feront leur retour le 11 décembre 2023 pour célébrer les acteurs du football africain, selon la Confédération africaine de football. Après l'événement réussi qui a vu le Sénégalais Sadio Mané et la Nigériane Asisat Oshoala sacrés meilleur joueur et meilleure joueuse l'année dernière, la CAF distinguera une nouvelle fois les acteurs majeurs du football africain, lors d'une cérémonie de prestige. Les Awards récompenseront les meilleurs joueurs des clubs et les inter-

nationaux qui se sont illustrés lors de la saison écoulée, avec en point d'orgue le couronnement des Joueurs Africains de l'Année dans les catégories masculine et féminine. Parmi les précédents lauréats de la catégorie hommes, figurent Yaya Touré (2011, 2012, 2013 et 2014), Samuel Eto'o (2003, 2004, 2005 et 2010), Didier Drogba (2006 et 2009), Mohammed Salah (2017, 2018), Riyad Mahrez (2016), Nwankwo Kanu (1996 et 1999), Abedi Pele (1992) et George Weah (1995), pour ne citer que

ceux-là. Chez les dames, si Oshoala a dominé la catégorie ces dernières années en remportant les éditions 2014, 2016, 2017, 2019 et 2022, elle doit encore faire face à la concurrence d'anciennes lauréates, dont la Sud-Africaine Thembi Kgatlana (2018). Cette catégorie compte également parmi ses précédents lauréats, la légende des Super Falcons, Perpetua Nkwocha (2004, 2005, 2010 et 2011). Plusieurs autres distinctions seront également en jeu, notamment celles du Joueur inter-

clubs de l'année, le Jeune joueur de l'année, et l'Équipe nationale de l'année, l'Entraîneur de l'année, le Club de l'année et le But de l'année. On retrouvera également, le prix de la Joueuse Interclubs de l'année, qui a été introduit l'année dernière après le lancement réussi de la Ligue des Champions Féminine de la CAF

CNRL37.5 milliards de dettes de l'ES Sétif payées par Sonelgaz

L'ES SÉTIF, interdite de recrutement à cause des dettes cumulées au niveau de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), annonce avoir régularisé l'ensemble des dettes cumulées au niveau de la FIFA, de la FAF et de LFP. Des dettes qui s'élèvent à près de 38 milliards de centimes (380 millions DA), dont 27.540 milliards entre la FAF et la LFP, et 9.8 milliards au profit de la FIFA.

La direction de l'ESS rappelle que les dettes cumulées au niveau de la FIFA concernent quatre entraîneurs étrangers à savoir les Tunisiens Nabil Kouki, Benhassen Walid et Delhoum Karim, ainsi que le Serbe Darko Novic, en plus du joueur Camerounais André Ulrich Zanga. Pour les dettes cumulées au niveau de la FAF et de la LFP, elles concernent les joueurs locaux au nombre de 29 que la direction annonce avoir régularisé totalement par des virements bancaires.

L'AFRICAIN FOOTBALL LEAGUE (AFL) SE JOUERA SANS LES CLUBS ALGÉRIENS Rendez-vous est pris pour Octobre prochain

L'ÉDITION INAUGURALE de l'Africain Football League (AFL) débutera en octobre prochain et réunira 8 des équipes les plus performantes d'Afrique, issues des trois blocs régionaux africains que sont la région Nord, la région Centre-Ouest et la région Sud-Est, a annoncé mardi la Confédération africaine de football (CAF). Al Ahly Football Club (EGY), l'Espérance Sportive de Tunis (Tun) et le Wydad Athletic Club (Mar) sont les clubs issus de la région Nord.

La région Centre-Ouest est représentée par Enyimba Football Club (NGR) et le Tout Puissant Mazembe (RDC). Le Mamelodi Sundowns Football Club (Afsud), l'Atlético Petroleos de Luanda (Ang) et le Simba Sports Club (Tanz) sont issus de la région Sud-Est.

Le tirage au sort de la compétition inaugurale de l'AFL aura lieu au Caire, en Égypte,



le 2 septembre 2023 à 19h (heure du Caire, 16h GMT). L'événement sera retransmis en direct sur le site web de l'AFL et télévisé par les partenaires de diffusion de la CAF. Le calendrier de la compétition inaugurale

de l'AFL est structuré sur la base d'un match à domicile et d'un match à l'extérieur. La compétition débutera par des quarts de finale à élimination directe, suivis des demi-finales et de la finale, qui se joueront en matches aller-retour, précise l'instance africaine. Cette édition inaugurale historique de l'AFL se déroulera sur quatre semaines, avec la cérémonie d'ouverture et le premier match le 20 octobre 2023 à Dar Es Salaam, en Tanzanie.

Les demi-finales se dérouleront entre le 29 octobre et le 1er novembre. Les matchs finaux, qui détermineront le vainqueur de la compétition inaugurale de l'AFL, auront lieu les 5 et 11 novembre 2023. Cette édition inaugurale est un précurseur de la compétition AFL à part entière qui réunira les 24 clubs de football les mieux classés du continent africain et débutera au cours de la saison de football 2024/2025.

HAUT DÉBIT À RELIZANE

Mise en service de trois stations Internet 4G

LA WILAYA de Relizane s'est renforcée, dernièrement, par l'entrée en service de trois nouvelles stations de base pour le service Internet de la quatrième génération (4G), a annoncé, avant-hier, Salim Djidjeli, directeur des télécommunications de la wilaya.

Dans ce sens, le même responsable a indiqué que ces stations de haut débit ont été installées à travers les communes de Souk El Had, Ammi Moussa et au douar « Araïssia » dans la commune de Oued Djemma.

Ces équipements ont contribué à augmenter les capacités de prise en charge de quelque 1.800 nouveaux abonnés et le nombre total des stations est passé à 86, avec une capacité atteignant plus de 51.600 abonnés dans le service de la 4G. La même direction a programmé, pour l'année en cours, la réalisation de huit nouvelles stations pour le service d'Internet de haut débit de la 4G qui seront installées dans des zones enclavées des communes de Yellel, El Hamri et Zemmoura, sur la base des demandes des clients qui seront étudiées pour leur prise en charge par la direction opérationnelle des télécommunications.

A noter que la direction opérationnelle de Algérie Télécom de la wilaya de Relizane dénombre actuellement 67.766 abonnés au service de téléphonie fixe et 45.275 à Internet, en plus de 36.580 abonnés via la technologie 4G, selon la chargée de communication et d'information de cet opérateur, Amina Berrached.

EDUCATION PHYSIQUE AU CYCLE PRIMAIRE À OULED DJELLAL

69 enseignants recrutés

EN PRÉVISION de la rentrée scolaire 2023/2024, au total, 69 enseignants d'éducation physique et sportive (EPS), recrutés par contrat pour les écoles primaires de la wilaya d'Ouled Djellal, ont été reçus, avant-hier, au lycée Smati Mohamed El-Abed, leurs décisions d'affectation.

A ce titre, Mokhtar Laouamer, directeur de wilaya de l'éducation, a indiqué que l'opération de remise des décisions d'affectation a été entamée en présence des enseignants concernés qui rejoindront leurs postes dans les différentes écoles de la wilaya après un stage pédagogique prévu entre le 7 et le 18 septembre.

Les enseignants recrutés, titulaires d'une licence dans leur spécialité, assureront l'encadrement des élèves dans les différents établissements scolaires de la wilaya, a ajouté le même responsable.

Par ailleurs, selon la même source, 24 nouveaux enseignants de langue anglaise, pour le palier primaire, ont également été recrutés et devaient recevoir dans la journée leurs décisions d'affectation pour rejoindre leurs postes dès la prochaine rentrée des classes.

R.R

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT À AIN DEFLA

Plus de 16,1 millions de DA mobilisés

Lutte contre les feux de forêt, plus de 16,1 millions de DA ont été mobilisés, plusieurs projets d'ouverture et d'aménagement d'une superficie de plus de 130 hectares de tranchées pare-feu ont été récemment lancés à travers les forêts de la wilaya d'Ain Defla, a indiqué, avant-hier, la Conservation des forêts.



A ce propos, Hamrani Abderrahmane, chargé de communication à la conservation des forêts a fait savoir, que des projets d'ouverture et d'aménagement d'une superficie de 138 hectares de tranchées pare-feu ont été lancés ces derniers à travers les forêts domaniales relevant plusieurs communes de la wilaya d'Ain Defla, dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, soulignant qu'un montant de plus de 16,1 millions DA a été mobilisé pour concrétiser ces opérations.

Pour ce qui est des travaux d'ouverture de nouvelles tranchées pare-feu, M. Hamrani a affirmé que la superficie était de 88 hectares, dont 50 ha de tranchée à réaliser au niveau de la forêt domaniale Oued El

Kébirdans la commune de Tacheta Zougaha et deux autres tranchées de 32 ha et de 6 ha dans la forêt de Hangouf et d'Oued El Khemis relevant de la commune de Ain Bouyahia.

Quant à l'aménagement des tranchées, le chargé de communication a ajouté que les travaux concernent une superficie de 50 hectares, dont 45 ha dans la forêt domaniale de Matmata dans la commune Tarek Ibn Ziad et 5 ha dans la forêt de Massine à Bordj Emir Khaled, dans le sud de la wilaya.

Un poste de vigie est également en cours d'aménagement à Tacheta Zougaha, a-t-il souligné.

Le même responsable a fait savoir que plusieurs projets s'inscrivent dans le cadre de la

lutte préventive contre les incendies de forêt sont en cours d'attribution, à savoir les travaux d'aménagement et d'ouverture de 162 kms de pistes forestières, construction d'un poste de vigie dans la forêt de Zaccar à Miliana et des travaux sylvicoles sur une superficie de 430 hectares.

Par ailleurs, 13 foyers d'incendies de forêt ont été enregistrés à Ain Defla depuis le début de l'été et ont ravagé une superficie de plus de 75 hectares de l'espace forestiers à travers 10 communes, a-t-il noté, ajoutant qu'à la même période de l'année 2022, 18 foyers de feux de forêt ont été recensés et plus de 101 hectares de forêts consumés dans la wilaya.

R.R

ORAN

Des journées portes ouvertes à l'école régionale des Beaux-arts

L'ECOLE RÉGIONALE des Beaux-arts d'Oran organise à l'occasion de l'ouverture des inscriptions pour l'année 2023/2024, des journées portes ouvertes pour faire connaître les spécialités disponibles, dont la peinture à l'huile, le design graphique et le design aménagement, a indiqué cet établissement.

Les journées portes ouvertes, qui ont débuté en juillet passé, visent à faire connaître l'Ecole régionale des Beaux-arts de la capitale de l'Ouest et à informer les jeunes désirant suivre les différentes spécialités qu'elle propose, a indiqué l'animateur culturel de cet établissement, Romane Mohamed.

Devant se poursuivre jusqu'au mois de septembre, ces portes ouvertes ont aussi pour objectif de drainer les personnes intéressées par les beaux-arts et d'encourager les jeunes talents à intégrer le domaine de la formation artistique, a-t-on noté de même source, ajoutant que cette manifestation est organisée simultanément au niveau des annexes de l'Ecole à Sidi Bel-Abbès et à Tlemcen.

Une page Facebook a été créée pour fournir aux internautes intéressés des informations



sur l'école, son parcours historique et pédagogique, et autres informations concernant les anciens étudiants devenus enseignants. Les anciens étudiants ont, par ailleurs, contribué à faire connaître leur école lors de leur participation à une exposition organisée en juillet au Musée d'art moderne et contemporain d'Oran (MaMo), avec plusieurs œuvres, préparés en tant que projets de fin d'études. L'Ecole des Beaux-arts d'Oran,

ouverte il y a deux ans, propose six spécialités: peinture à l'huile, sculpture, design graphique, design aménagement et miniatures, ainsi que la céramique, a fait savoir la même source, ajoutant qu'une quinzaine de professeurs encadrent la formation des étudiants. La formation dans cet établissement, d'une durée de quatre ans (deux années de tronc commun, une année avant la spécialisation et une année de spécialisation), est sanctionnée par un diplôme national des beaux-arts, la soutenance et la présentation de projets de fin d'études, selon la même source, qui a indiqué que la majorité des étudiants de l'école ont un niveau universitaire.

S'agissant des conditions d'admission à l'Ecole régionale des Beaux-Arts et ses annexes, M. Romane a fait savoir qu'un niveau de troisième année secondaire et plus, et être âgé entre 17 et 25 ans, sont nécessaires pour intégrer l'école, en plus de passer un concours qui se déroulera en deux sessions, le début et la fin septembre prochain.

R.R

ÉTÉ EN MUSIQUE

Takfarinas clôture le festival en beauté

Le sixième Festival international Été en musique s'est clôturé, mercredi soir, en beauté au Théâtre de verdure du Casif à Sidi Fredj, avec une prestation incontestable de la star de la chanson kabyle, Takfarinas. Ce moment mémorable a été d'autant plus marquant grâce à la participation surprise de la mère de l'artiste, qui a accepté de monter sur scène pour la première fois en quarante-cinq ans de carrière. Cette tendre initiative a profondément ému et touché l'artiste.

Takfarinas, de son vrai nom Ahcène Zermani, est une véritable icône de la musique kabyle, et il a conquis le cœur du public algérien et international pendant des décennies. Lors de cette soirée historique, il a fait honneur à son répertoire éclectique en offrant un florilège de chansons qui ont marqué sa carrière.

Le public nombreux a tout de suite succombé au talent de l'artiste, créant ainsi une ambiance de fou. Avec sa mandole électrique, un instrument dont il ne peut pas se séparer, Takfarinas a débuté son concert avec le titre "Azul", une ode à la diversité culturelle algérienne et africaine. Takfarinas a ensuite enchaîné une vingtaine de pièces, allant du chaâbi au traditionnel en passant par la musique pop, abordant des thèmes sociaux tels que l'exil, l'amour et le respect envers les parents. Il interprété "Ayessiyi" et "Oughaled" (l'exil), ou "Fellam" et "Louiza" (l'amour), ou encore "Lwaldine".

Chantant l'adret et l'ubac avec une voix présente et bien étoffée, l'artiste a également entonné les pièces, "Awi Niya", "Chucha", "Idhelli kan", "Aya assas nez'zahriw", "Salamat", "Irwihen", "Uryid Tuqiar", "Yebua Remman", "Waytelha", "Lawliya" et "Zaâma, zaâma", succès international sorti en 1999.

Arborant sa célèbre mandole électrique en forme de fraise baptisée "Ul-iw" (Mon cœur), Takfarinas était accompagné par une quinzaine de musiciens dirigés par le maestro-pianiste Tayeb Drifoul. Les ballerines et les danseurs du ballet Assirem ont ajouté une dimension visuelle captivante à sa prestation, tandis que le chœur de la wilaya d'Alger, dirigé par Zohir Mazari, a enrichi la performance de polyphonies.

« UN MOMENT HISTORIQUE »

Le public a été immédiatement conquis par la présence charismatique de Takfarinas sur scène, et les spectateurs n'ont pas pu résister à l'envie de danser tout au long de la soirée. L'artiste a interagi chaleureusement avec son auditoire tout au long des trois heures de spectacle, exprimant son



Takfarinas lors de son concert au Théâtre de verdure du Casif.

« bonheur de célébrer la diversité culturelle de l'Algérie et l'histoire de ce pays ».

Takfarinas a également partagé son émotion face à la participation de sa mère, qui a préparé une grande surprise.

« Depuis quarante-cinq ans de carrière, c'est la première fois que ma mère accepte de monter sur scène, et je suis très touché. Pour moi, c'est un moment historique. C'est la dame qui a fait mes premières tenues de scène. Elle m'a fait une grande surprise » a-t-il déclaré.

Le directeur de l'Office national de la Culture et de l'Information (ONCI) et commissaire du festival, Abdellah Bouguendoura, s'est félicité de la présence massive

du public, composé principalement de familles.

Il a souligné l'importance d'un directeur artistique compétent pour des événements culturels internationaux de cette envergure.

Rappelant que la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji avait "insisté sur la création d'un festival phare à Alger durant l'été", Bouguendoura a déclaré qu'"une profonde réflexion est d'ores et déjà engagée pour trouver plus de soutiens financiers" à ce festival, dont la prochaine édition, a-t-il conclu, "devrait être universelle et la plus variée possible".

Le festival a fait son retour après une

pause de sept ans. Cette manifestation musicale d'envergure est considérée comme une plateforme de promotion de la culture musicale dans notre pays, favorisant également l'échange et la diffusion du patrimoine musical local à l'échelle internationale.

Après la clôture du 6e Festival international, l'Été en musique, l'ONCI revient, dès jeudi, à son programme "Les nuits du Casif", animé tous les soirs à partir de 22h00 au Théâtre de verdure du Casif, à Sidi Fredj, par une pléiade d'artistes connus du grand public.

Meriem Djouder

SOUTIEN À LA LITTÉRATURE

Plus de 44 000 exemplaires de livres imprimés

LE MINISTÈRE de la Culture et des Arts a dévoilé, hier, un bilan de ses activités en soutien à la littérature algérienne. Depuis septembre 2022, la commission de répartition de la redevance pour la reprographie a donné son aval à la publication de 62 titres d'auteurs, totalisant ainsi 44 400 exemplaires imprimés. Cette initiative s'accompagne d'un financement total de onze milliards et demi de centimes, a indiqué un communiqué du ministère.

Dans le cadre de ses missions, « la commission de répartition de la redevance pour la reprographie se prépare, dans les prochains jours, à approuver un certain nombre d'autres projets dont bénéficieront un grand nombre d'écrivains et d'éditeurs. Ces projets comprendront divers titres et ouvrages dans différentes disciplines » a affirmé la même source.

Depuis septembre de l'année précédente, la commission a également activé un mécanisme d'aide sociale destiné aux écri-



vains dont la situation sociale nécessite un soutien. « Plus de 34 bénéficiaires ont reçu des aides financières d'une valeur totale de 3 450 000 dinars. La ministre de la Culture et des Arts souligne l'importance de ce soutien dans le développement de la situation des écrivains et de l'édition en Algérie » a fait savoir le même communiqué.

« En conformité avec les dispositions du décret exécutif n° 11-294 en date du 18

août 2011, relatif aux modalités de perception des redevances sur les dispositifs de reproduction écrite et leur distribution, notamment l'article 18, les montants perçus au les titres de ces redevances sont attribués à plusieurs domaines, notamment le financement de la création et de la production littéraire, le soutien aux projets d'écrivains pour leur permettre de se consacrer entièrement à la traduction d'œuvres littéraires, la promotion de la publication d'œuvres de valeur, la diffusion d'œuvres d'auteurs algériens dans les bibliothèques, l'aide aux bibliothécaires pour constituer un stock de départ, ainsi que le soutien à la réalisation de supports de promotion du livre algérien et à sa production » a dévoilé le ministère.

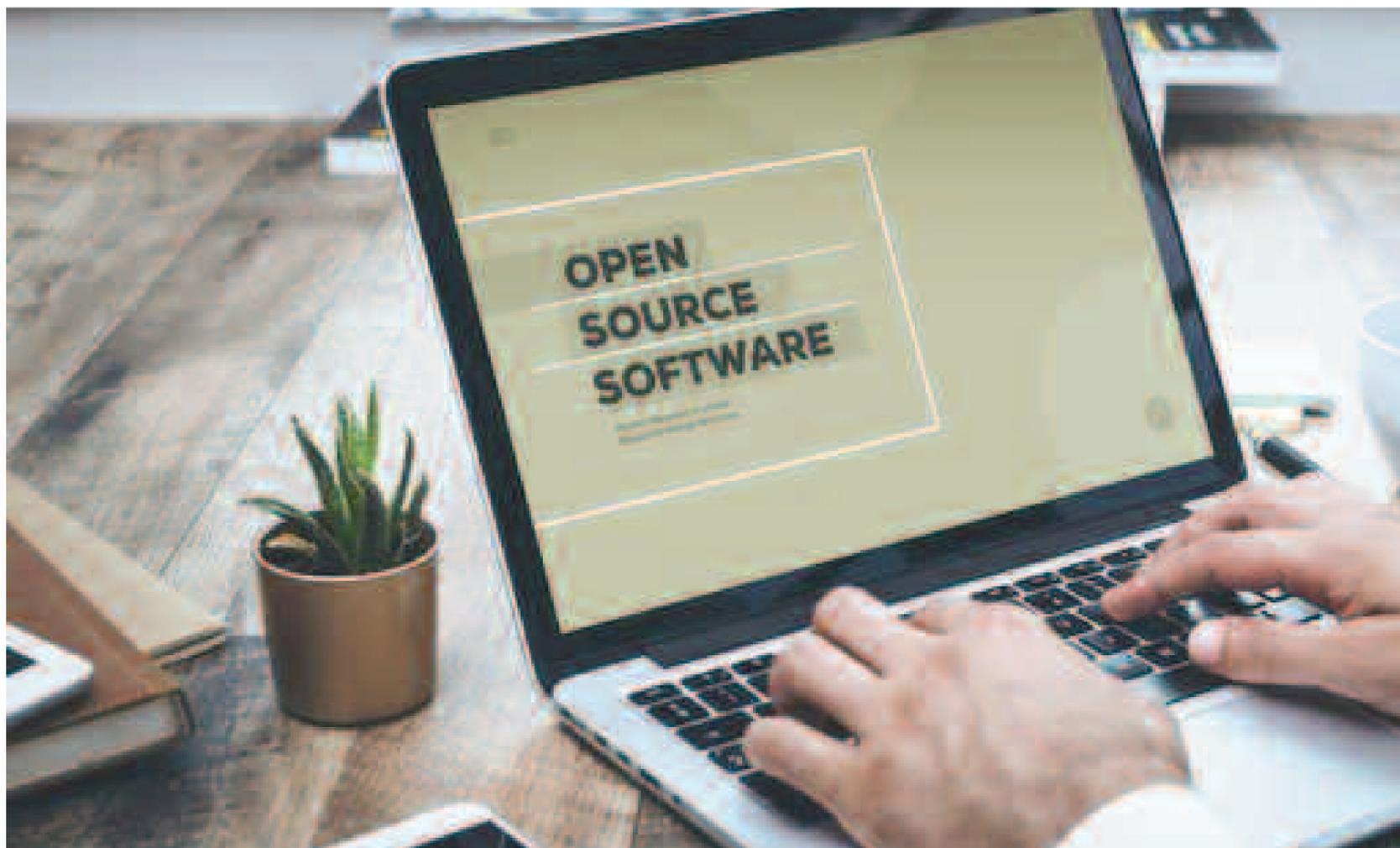
Concernant le livre en braille, 16 000 exemplaires d'auteurs et d'écrivains algériens ont été publiés par le ministère de la Culture et des Arts "dans le cadre du renforcement des mécanismes de solidarité

nationale et de la prise en charge des catégories sociales aux besoins spécifiques", a précisé le communiqué.

Ces livres « permettront aux non-voyants d'accéder aux principaux titres de la littérature et de la pensée algériennes », a indiqué le ministère. Zhou Ounissi, Ouassini Laredj, Mohamed Salah Seddik, Djilali Khellas, Rabia Djelti, Abdellah Khemmar et Mohamed El Ali Arar sont quelques-uns des auteurs dont les livres sont désormais disponibles en braille, selon la même source.

"Le ministère de la Culture prépare la publication d'autres livres en braille choisis parmi des œuvres de la littérature et de la pensée algériennes, qui viendront enrichir les bibliothèques de lecture publique à travers l'ensemble du territoire national et les établissements en charge des personnes aux besoins spécifiques", a conclu la même source.

Meriem D.



IA, Data, API... BPCE saute le pas sur

l'open source

Transformation digitale : Le groupe financier BPCE entend valoriser ses développeurs et ses expertises stratégiques en accélérant sur l'open source. Déjà membre du TOSIT, BPCE ouvre donc du code. Et promis, cette démarche s'inscrit dans la durée.

Dans l'univers de l'intelligence artificielle, OpenAI a choisi une approche propriétaire. Cependant, l'intérêt généré par ChatGPT en faveur de l'IA générative a également dynamisé les initiatives open source. Ces solutions constituent autant d'alternatives au monde propriétaire pour

les grandes entreprises. En matière d'IA, ces dernières sont d'ailleurs déjà largement utilisatrices de composants open source. Le groupe BPCE entend même accélérer dans ce secteur.

Un outil de suivi de l'empreinte carbone partagé en 2023

L'acteur de la finance annonce en effet l'ouverture de « ses expertises à la communauté des développeurs. » Doté de « moyens et d'outils de partage de code en externe », BPCE publiait en mai son « premier projet en Open Source sur la plateforme Github. »

Le code porte sur API Guidelines Rulesets, qui vise à aider les développeurs à tester des règles de construction d'une API. L'entreprise l'assure, cette première en faveur du libre ne constitue pas un acte isolé.

« Cette initiative s'inscrit dans la durée avec pour ambition de publier annuel-

lement entre trois et cinq projets dont, par exemple, un outil de suivi de l'empreinte carbone d'ici la fin de l'année 2023 », précise BPCE.

Pour Laurent Benatar, directeur général Technologies et Opérations, le groupe est désormais « un acteur à part entière de l'écosystème Open Source. » S'il a ouvert pour la première fois du code, BPCE n'était pas resté inactif. L'entreprise française rappelle qu'elle a rejoint le TOSIT (The Open Source I Trust) en 2021. Aux côtés d'autres grands groupes, privés et publics (SNCF, Orange, Maif...), il collabore ainsi à des projets libres et à la promotion des licences associées.

L'open source pour attirer et garder les développeurs

Laurent Benatar justifie cette démarche « active et volontariste » par trois raisons principales. En s'investissant dans l'écosystème open source, BPCE ambitionne ainsi de valoriser les expertises de ses développeurs.

Ce facteur constitue en outre un levier d'attractivité vis-à-vis des développeurs, mais aussi de rétention. Pour le patron des technologies, il s'agit aussi de « contribuer à des projets transformants pour l'économie numérique et fédérer des communautés autour de nos projets différenciants. »

D'autres entreprises de la finance et de l'assurance participent activement à l'open source.

C'est notamment le cas de la Maif, en raison d'un accent particulier mis sur les développements internes. Sur le NLP, l'assureur a par exemple ouvert à la communauté son outil Melusine.

BPCE précise que sa stratégie open source portera sur ses expertises sur des thématiques jugées stratégiques, parmi lesquelles les API, l'intelligence artificielle, la data, le numérique responsable - via donc en 2023 un calculateur de l'empreinte carbone. Société Générale a d'ailleurs conçu lui aussi son propre logiciel pour mesurer ses émissions.

ChatGPT cesse d'apprendre à partir des informations fournies par ses abonnés

Son célèbre robot conversationnel ne garde plus en mémoire les données fournies par les utilisateurs professionnels.

OpenAI veut rassurer les entreprises. Son célèbre robot conversationnel ChatGPT a cessé de garder en mémoire les informations fournies par des utilisateurs professionnels afin de perfectionner ses réponses ainsi que sa capacité à écrire du texte crédible. « Nos clients ne veulent surtout pas que nous entraînions notre modèle à partir de leurs données, donc nous avons changé nos plans », a déclaré Sam Altman, PDG d'OpenAI, à CNBC. La modification a été discrètement faite en mars. Mais le diable se cache dans les détails: cette

protection ne concerne que les entreprises qui payent un abonnement pour utiliser la technologie d'OpenAI afin de bâtir leurs propres solutions logicielles.

Rien ne change donc pour les internautes qui utilisent la version publique de ChatGPT. Les conversations qu'ils entretiennent avec les robots, ainsi que leur avis sur les réponses fournies, sont exploités pour continuer à améliorer les facultés du robot. Ce point, qui n'est pas expliqué à l'internaute, a valu à ChatGPT d'être temporairement interdit en Italie par la Cnil locale.

Il provoque aussi bien des sueurs froides dans les entreprises. Si ChatGPT n'a pas encore « recraché » des



secrets industriels fournis par des salariés inconscients des risques, toutes les données qui y sont tapées, comme des notes de réunions confidentielles ou du code informatique protégé, entrent de

facto dans les systèmes d'OpenAI. Cela a conduit plusieurs grands groupes, comme Samsung ou Goldman Sachs, à bloquer l'accès à la plateforme.

Près de la moitié de la planète devrait entrer dans de nouvelles zones climatiques d'ici 2100



Selon une étude, près de la moitié de la planète va connaître un nouveau climat d'ici la fin du XXIe siècle en raison de l'activité humaine. L'Europe et l'Amérique du Nord devraient être les régions les plus affectées.

Référence scientifique depuis la fin du XIXe siècle, a cartes de classification climatique de Köppen-Geiger devrait être bouleversée dans les prochaines décennies. C'est ce qui ressort d'une étude publiée mi-avril dans la revue *Earth's Future*, relayée par *Science Alert*. Des scienti-

fiques indiquent que la moitié de la planète serait susceptible de basculer dans un nouveau modèle climatique en raison de l'activité humaine. Se profilent avec davantage d'acuité des phénomènes météorologiques anormaux, tels que les sécheresses, les inondations ou encore les vagues de chaleur.

L'Europe en première ligne

Ces changements radicaux provoqueraient une refonte des cartes conçues en 1884 par le climatologue Wladimir Köppen. Cinq types de climat avaient été établis : tropical, sec, tempéré, continental et polaire. Si les cartes ont été amendées au fil du XXe siècle, les risques climatiques liés aux émissions de gaz à effet de serre vont bouleverser

l'ordre actuel.

"D'ici à la fin du siècle, 38 à 40 % de la surface terrestre mondiale se trouvera dans une zone climatique différente de celle d'aujourd'hui", avertit le directeur de l'étude, Paul Dirmeyer, climatologue à l'université George Mason dans l'État de la Virginie, aux États-Unis, auprès de *Science Alert*.

Selon l'étude, les zones continentales de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont les plus vulnérables. Sur le Vieux Continent, 89 % du territoire seraient concernés, alors que 66 % de la masse nord-américaine changeraient de régime climatique.

Dans les autres régions, la zone climatique actuelle demeurerait. Mais les phénomènes liés au changement clima-

tique se révéleraient plus extrêmes.

Près de la moitié du monde déjà en "vulnérabilité extrême"

Cette étude vient s'ajouter aux nombreuses publications faisant état d'un changement climatique aux ramifications déjà observables. En mars dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) avait indiqué dans son sixième rapport d'évaluation qu'entre 3,3 et 3,6 milliards de personnes sont "très vulnérables aux effets du changement climatique", rapportait *France 24*. Il s'agit de près de la moitié de la population globale. Un niveau qui devrait fortement croître eu égard aux différents scénarios de trajectoire climatique.

Climat:

Le rapport de l'ONU sur les océans et les zones glacées adopté

LE RAPPORT des experts climat de l'ONU sur le piteux état de santé des océans et des zones glacées a été adopté mardi matin, après une nuit blanche de débats ralentis par les objections saoudiennes, a-t-on appris auprès de participants.

Le groupe d'experts climat de l'ONU (Giec) a confirmé l'adoption du texte sur Twitter.

"Un fort agréable moment (...) après 2 ans de travail et une dernière session de 27 heures", a également twitté Jean-Pierre Gattuso, un des auteurs du rapport.

Les scientifiques et diplomates des 195 États membres du Giec sont réunis à Monaco depuis vendredi. Mais les discussions qui devaient se terminer lundi



soir ont duré toute la nuit, jusqu'à mardi un peu avant 9H00 GMT.

La faute à l'Arabie saoudite, premier exportateur mondial de pétrole, ont indiqué à l'AFP plusieurs participants sous couvert de l'anonymat.

Les Saoudiens voulaient écarter les

références au rapport spécial du Giec d'octobre 2018 qui montrait les grandes différences d'impacts entre un monde à +1,5°C et à +2°C.

Ce véritable coup de semonce des scientifiques expliquait qu'il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de près de 50% d'ici 2030 pour rester sous +1,5°C, objectif idéal de l'accord de Paris sur le climat de 2015. Mais malgré son adoption par consensus, certains pays, Arabie saoudite en tête, n'accepte pas ses conclusions.

"Les Saoudiens veulent discréditer la science sur laquelle se base le rapport. C'est méprisable (...) On dirait qu'ils sont venus à cette réunion juste pour empêcher toute référence au rapport 1,5°C ou à la baisse des émissions de CO2", a déclaré un participant sous couvert d'anonymat.

Finalement, après des heures de discussions, les délégations ont accepté de retirer la référence la plus forte à ce rapport et à plusieurs autres, a indiqué une source proche des négociations.

Malgré tout, "la science qui sous-tend ce rapport est bien dedans", a insisté un autre participant.

Lors de la réunion climat de l'ONU à Katowice en décembre dernier (COP24), Etats-Unis, Arabie saoudite et Russie avaient déjà refusé la mention "accueille favorablement" ce rapport +1,5°C dans la décision finale. Depuis, à chaque occasion, les Saoudiens rejettent les références à ce texte.

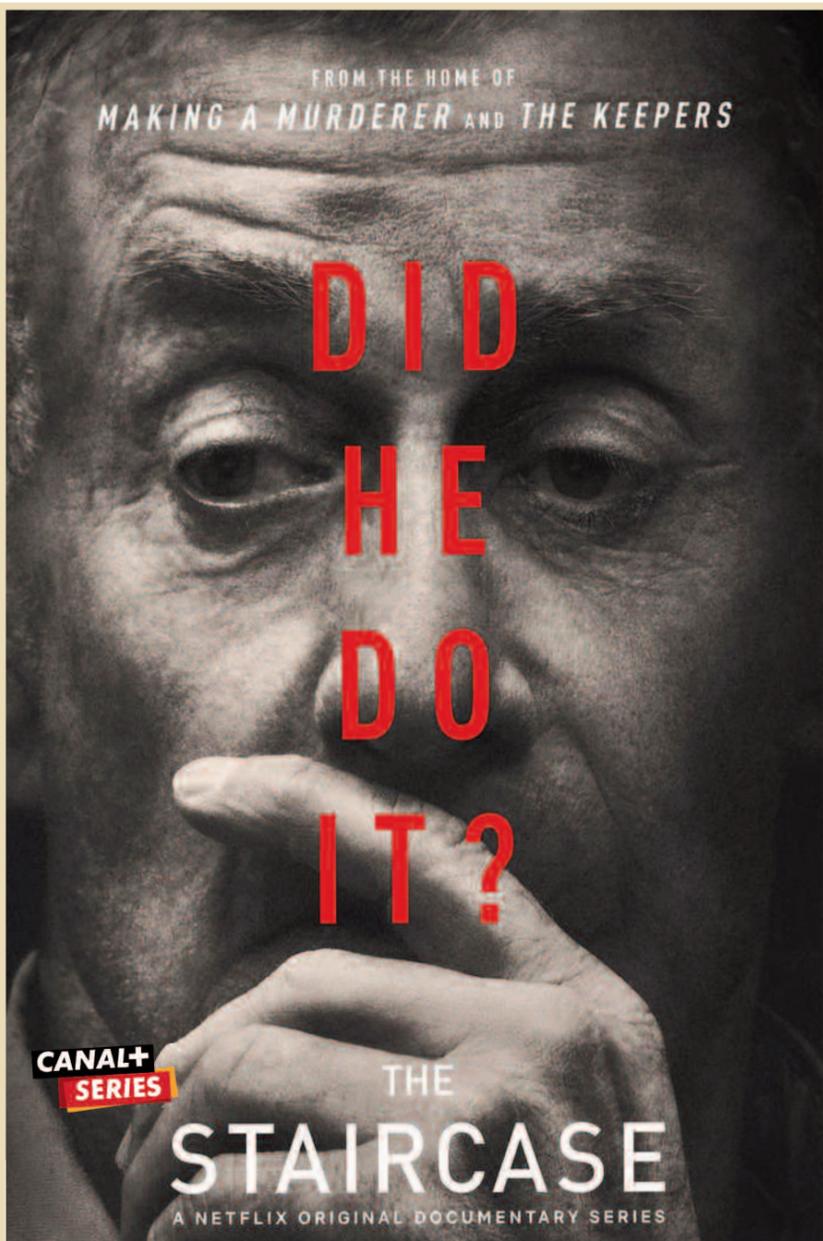
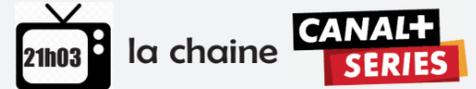
Le contenu du rapport adopté mardi matin, qui passe en revue les effets catastrophiques du réchauffement sur les océans, les calottes glaciaires, les banquises ou les glaciers, ne sera rendu public que mercredi matin.

La publication de ce texte qui va offrir de nouvelles preuves de l'urgence à agir contre le dérèglement climatique et ses impacts sur les écosystèmes et l'humanité intervient deux jours après le sommet climat de l'ONU où les dirigeants réunis n'ont pas répondu aux attentes des défenseurs du climat.



television

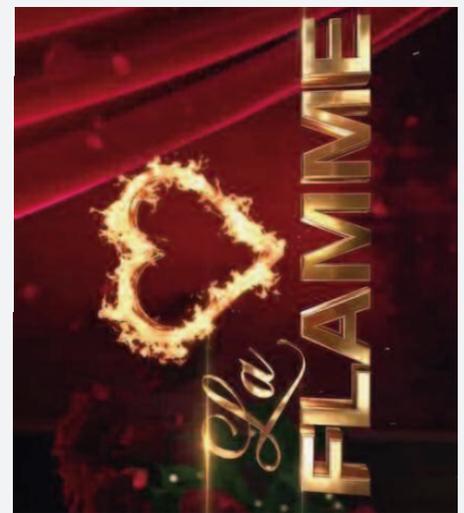
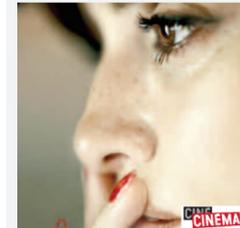
PROGRAMME DU JOUR		
20h00	Divertissement-humour, 2023 30 ans d'émissions cultes	TF1
20h00	Divertissement 2023, France Fort Boyard	2
20h00	Série dramatique, Etats-Unis, 2021 Nine Perfect Strangers	6
21h00	Rugby : Top 14 Clermont-Auvergne / La Rochelle	CANAL+
20h00	Série humoristique France 2023 La petite histoire de France	W9
20h00	Cinéma Western Etats-Unis 2015 Les huit salopards	CINE + PREMIER
21h00	Magazine de société France, 2019 Vive le camping	6ter
20h00	Cinéma Thriller Etats-Unis 2010 The Tourist	CINE + PREMIER
20h00	Variétés La tournée triomphale des idoles	C8
20h00	Cinéma Drame Italie - France, 2022 L'immensità	CINE + CINEMA
21h00	Cinéma Film d'aventures France, 2022 King	CINE + FAMIZ
21h20	Série policière Etats-Unis 1990 Columbo	TMC



JEUNE INDEPENDANT



THE TOURIST



Série humoristique France 2020
Saison 1 Episode 7/8/9

La Flamme

Les candidates encore en course dans l'émission vont tenter de se qualifier pour la finale du jeu. Après avoir fait le point sur les dernières semaines, le temps est venu pour Marc de rencontrer les familles des prétendantes. Il sympathise avec le père de Valérie qui lui promet de lui prêter son avion s'il choisit sa fille. De son côté, la mère de Marina ne se montre pas insensible aux charmes du célibataire et le lui fait savoir de manière appuyée. Enfin, le frère d'Anne lui explique, à sa façon un peu particulière, à quel point les liens sont forts dans leur famille.

22h04
Série policière Etats-Unis, 2022
Saison 1 Episode 1: Police secours

The Staircase

En décembre 2001 à Durham, en Caroline du Nord, l'écrivain et éditeur Michael Peterson, appelle les urgences depuis son domicile pour signaler que Kathleen son épouse est inconsciente après avoir gravement chuté dans les escaliers de leur maison. A leur arrivée, les secours retrouvent le corps sans vie cette mère de famille de 48 ans. Bouleversé, Michael retrace la chronologie de la soirée aux enquêteurs ainsi qu'à sa famille.

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA					CONSTANTINE					ALGER					OUARGLA					CHLEF					MOSTAGANEM					ORAN				
	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha	Fadjr	Dohr	Agr	Maghrib	Icha
	04:30	12:30	16:08	19:01	20:22	04:38	12:36	16:14	19:07	20:27	04:49	12:48	16:26	19:19	20:40	04:47	12:43	16:21	19:13	20:33	04:58	12:55	16:33	19:26	20:46	05:04	13:00	16:38	19:31	20:51	05:08	13:03	16:41	19:34	20:54

LE JEUNE

N° 7678 — SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023

INDÉPENDANT

www.jeune-independant.net

direction@jeune-independant.net



	Maximales	Minimales
Alger	29°	21°
Oran	26°	22°
Constantine	37°	18°
Ouargla	43°	26°

EMIGRATION CLANDESTINE UN RÉSEAU DE PASSEURS DÉMANTÉLÉ À ALGER

L'émigration clandestine, un phénomène préoccupant pour le pays et aux multiples risques pour ceux qui s'y aventurent, continue d'enregistrer des chiffres alarmants. Les éléments de la Gendarmerie nationale d'Alger ont réussi à démanteler, jeudi dernier, un réseau de quatre passeurs qui organisaient des traversées clandestines par mer vers les côtes européennes.



Un phénomène préoccupant.

Le réseau de passeurs démantelé par la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Alger-Plage avait pour mission d'organiser des traversées clandestines en mer, mettant en danger la vie de nombreux voyageurs clandestins. Ces individus, âgés entre 22 et 46 ans, exigeaient 60 millions de centimes par personne pour offrir une place à bord de leurs embarcations, a expliqué ce corps de sécurité dans un communiqué rendu public hier. Outre l'exploitation financière, les 24 voyageurs clandestins risquaient leur vie dans des conditions précaires, sans équipement de sécurité adéquat, est-il précisé

de même source. L'opération s'est soldée par «la saisie d'une embarcation à moteur, de téléphones portables, de gilets de sauvetage et d'un stock de carburant», a conclu le communiqué. Le nombre croissant de harraga appréhendés au mois d'août dernier démontre la persistance de ce phénomène. Des adultes et des mineurs, dont parfois des enfants embarqués par leurs parents, risquent leur vie quotidiennement. Plus de 110 harraga ont été arrêtés au cours du mois d'août alors qu'ils tentaient de quitter l'Algérie. La semaine dernière, ils seraient 28 personnes à avoir été interceptées par les éléments de la sécurité de la wilaya de Boumerdès

alors qu'ils étaient sur le point de monter à bord des embarcations en vue de leur tentative de migration illégale. Ces derniers, âgés de 15 à 44 ans, seraient, selon cette même source, de différentes nationalités. A la mi-août, dans cette même wilaya, 24 harraga, dont 7 de nationalité marocaine et un de nationalité malienne, ont été arrêtés par les éléments de la Gendarmerie nationale de Boumerdès alors qu'ils s'approprièrent à prendre le large. Ils ont été déferés devant les juridictions compétentes. A la fin de la première semaine de ce mois, 9 autres personnes, dont 5 citoyens algériens et 4 ressortissants marocains, ont été

arrêtées par les unités du groupement territorial de la Gendarmerie nationale d'Oran. Durant cette même période, les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Mostaganem ont mis en échec 7 tentatives d'émigration clandestine par mer, avec l'arrestation de 52 personnes. Les investigations et la filature des suspects ont permis de mettre un terme aux activités de ce réseau criminel international spécialisé dans le transport de migrants clandestins à partir du Maroc à destination de l'Algérie, le temps de préparer les traversées par mer, a indiqué ce corps de sécurité.

Meriem Djouder

ALGÉRIE - VIETNAM

Des relations historiques étroites

LE MINISTRE des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, a reçu, jeudi à Alger, le président du Comité populaire de la province vietnamienne de Diên Biên, Lê Thành Dô, et la délégation qui l'accompagne dans sa visite en Algérie. Les deux parties ont mis en avant «le niveau des relations historiques étroites entre les deux pays amis qui remontent à la lutte commune des deux peuples pour le recouvrement de leur liberté et de leur souveraineté», a indiqué un communiqué du ministère. Cette visite entre dans le cadre du renforcement des relations de coopération décentralisée avec la wilaya de Batna, a-t-on précisé, ajoutant que la rencontre a permis à la délégation vietnamienne de «prendre connaissance des missions du

ministère et de l'intérêt accordé par l'Etat à la protection sociale des moudjahidine et des ayants droit et à la préservation de la mémoire nationale. A cette occasion, M. Rebiga a insisté sur «l'importance de mettre à profit le legs historique commun au service du renforcement et du développement des relations d'amitié et de coopération, notamment dans le domaine de la protection des moudjahidine et des anciens combattants, de la préservation des lieux historiques comme les musées, les sites et monuments historiques, et de la promotion du tourisme historique». Le ministre a, à cet égard, souligné «l'intérêt que porte le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la mémoire des amis de la Révolution

algérienne et à la transmission de ce message historique noble aux générations montantes». Pour sa part, M. Lê Thành Dô s'est félicité de «la solidarité des relations algéro-vietnamiennes», saluant l'accord de jumelage et de coopération entre la wilaya de Batna et la province de Diên Biên, qui est de nature à «renforcer les relations de coopération bilatérale dans les domaines économique, social et culturel et en matière de préservation de la mémoire nationale». Pour rappel, M. Lê Thành Dô a visité certaines structures du ministère, dont le Centre des Archives et le Centre informatique pour s'enquérir des modalités de traitement informatisé des dossiers du secteur, conclut le communiqué.

M. T.

BILAN DE LA PROTECTION CIVILE

Plus de 25 noyés en une semaine

LES SERVICES de la Protection civile ont enregistré 25 cas de mort par noyade dont 22 au niveau des plages, et ce, durant la période allant du 25 au 31 août. Le chargé de Communication à la Direction générale de la

Protection civile (DGPC), le Lieutenant Youcef Abdat, a indiqué que les services de la Protection civile avaient enregistré, durant la période susmentionnée 25 cas de mort par noyade, relevant qu'il s'agissait de 22 cas enregistrés au niveau des plages

et 3 cas au niveau des retenues d'eau. Selon ce nouveau bilan, le nombre des personnes mortes par noyade depuis le premier juin passé s'élève à 268 cas, dont 199 cas au niveau des plages et 69 cas au niveau des retenues d'eau. Le même responsable a

ajouté que le nombre d'interventions de la Protection civile au niveau des plages depuis le début de la saison estivale s'élevait à 68.365 interventions durant lesquelles 45 100 personnes avaient été sauvées d'une mort certaine.

S. N.

TIPASA

Plus de 14 noyades cet été

L'ALGÉRIE a connu cette année un été des plus macabres en termes de morts par noyade. Les statistiques sur le nombre de décès enregistrés depuis le début de la saison estivale donnent froid au dos. En dépit des multiples campagnes de sensibilisation, des drames ont eu lieu sur les plages des différentes wilayas côtières, dont la plupart sont des plages non surveillées et donc interdites à la baignade. Les cas de noyade ne se sont pas limités aux plages, car ce phénomène a également touché les retenues d'eau, les barrages, les oueds et les mares.

Dans la wilaya de Tipasa, on déplore plus de 14 décès par noyade depuis le début de la saison estivale, soit du 1er juin au 30 août 2023, et ce sur l'ensemble des 50 plages autorisées à la baignade que compte le littoral de la wilaya. En dépit d'une surveillance accrue de la part des maîtres-nageurs, les estivants fréquentant ces plages de la wilaya ont certainement remarqué que le dispositif de surveillance a connu des changements d'horaires. Habituellement, ce n'est qu'à partir de 9 h que la journée des surveillants des plages est entamée pour s'achever à 19 h. Aujourd'hui, le planning opérationnel quotidien du dispositif commence une heure plus tôt et s'étend jusqu'à 20 h. C'est suite aux instructions du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales que le nouveau planning a été mis en œuvre à travers toute la côte algérienne.

«Si nous prenons le bilan des décès par noyade enregistrés en cette saison estivale, nous constatons qu'il y a eu 12 décès dans les sites autorisés à la baignade. Parmi ceux-ci, la majorité est survenue après ou avant les horaires de travail des surveillants des plages», a déclaré un officier de la Protection civile de Tipasa. «Lorsque nous constatons que des estivants sont toujours en grand nombre sur l'une des plages de la wilaya, la décision est systématiquement prise pour maintenir le dispositif au-delà des heures de surveillance», a-t-il ajouté. Les 50 plages de Tipasa ont bénéficié, cette année, d'un dispositif de surveillance constitué de 65 chefs de poste de secours, tous des surveillants de plage professionnels, ainsi que 910 maîtres-nageurs saisonniers sélectionnés. De plus, 34 plongeurs professionnels mobilisés pour intervenir à tout moment, trois inspecteurs et 11 contrôleurs supervisent la bonne marche du dispositif, qui comprend également quatre médecins de la Protection civile. «Grâce à ce dispositif, 7 670 baigneurs ont été sauvés d'une mort par noyade certaine durant toute cette saison estivale», a conclu l'officier.

T. Bouhamidi